



↳ [www.bourgenbresse.fr](http://www.bourgenbresse.fr) ↴

## **Ville de Bourg-en-Bresse**

# **Budget primitif 2021 Rapport de présentation**

**Conseil Municipal du 29 mars 2021**

# Sommaire

1. PREAMBULE.....	3
2. LA VILLE, BOUCLIER POUR LES BURGIENS DANS LA PANDEMIE, PREPARE LA RELANCE .....	4
3. BATIR LA VILLE DE DEMAIN .....	5
4. LE BUDGET 2021 VERS LA TRANSITION ECOLOGIQUE.....	7
5. BUDGET PRINCIPAL VILLE : PRESENTATION ANALYTIQUE .....	11
6. BUDGETS ANNEXES.....	24
7. ANNEXE .....	29

*Conformément aux dispositions de la loi du 4 août 2014 (décret d'application n° 2015 – 761 du 24 juin 2015), il est annexé au présent rapport de présentation du projet de budget 2021 **un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.***

## 1. Préambule

Jouer un rôle de bouclier pour les Burgiens dans la crise tout en poursuivant la transformation de Bourg-en-Bresse, Ville solidaire, responsable, audacieuse et en transition écologique, tels sont les objectifs de ce budget primitif 2021.

**Un budget d'anticipation**, qui intègre les pertes de recettes estimables et prévoit une enveloppe pour faire face à des pertes supplémentaires si la situation demeurerait dégradée sur toute l'année 2021. Il prend aussi en compte la trajectoire de réduction de l'autonomie financière des collectivités imposée par l'Etat, illustrée par la suppression de la taxe d'habitation, en accentuant la recherche de nouvelles sources de financements auprès des partenaires de la Ville.

**Un budget proactif face à la crise**, à l'écoute des Burgiens dans une période propice à l'isolement, en activant dès maintenant des dispositifs de bouclier, tels qu'une aide sociale exceptionnelle aux habitants que la crise a rendu précaires.

**Un budget réactif**, qui garde prêts tous les leviers d'action de la Ville selon l'évolution de la situation et des besoins. Toutes les enveloppes d'intervention, sociale, culturelle, sportive, associative... sont maintenues au niveau du BP 2020 mais non entièrement affectées. Ainsi, elles seront déployées progressivement tant pour faire face à des besoins d'urgence liés à la pandémie que pour amplifier la relance lors de la sortie de crise.

**Un budget qui ouvre l'horizon**, en poursuivant la transformation de la Ville malgré le brouillard du virus. Un investissement en hausse, des grands programmes en phase de réalisation, des études pour les projets de demain, la poursuite des axes majeurs, comme le vélo et la nature en ville, la rénovation urbaine et le cœur de ville, l'accueil des nouvelles familles et l'amélioration de leur cadre de vie... mais aussi l'entretien renforcé de notre patrimoine.

**Un budget vers la transition écologique**, dont toutes les dépenses ont été passées au crible de leur impact environnemental afin d'évaluer les gains déjà réalisés pour l'environnement, les marges d'amélioration et l'ampleur des sommes dévolues à la transition de la Ville.

Enfin, **un budget responsable**, avec une maîtrise des charges de fonctionnement, un autofinancement équivalent à celui des BP 2020 et 2019, et une dette soutenable, qui a baissé en 2020.

## **2. La Ville, bouclier pour les Burgiens dans la pandémie, prépare la relance**

Depuis le début de la pandémie la Ville a joué un rôle de bouclier face à la crise : soutien aux associations caritatives, soutien aux familles à faibles revenus dont les enfants fréquentent la restauration scolaire, soutien scolaire au numérique, soutien aux commerçants par des exonérations, appui aux associations culturelles et sportives par le maintien des subventions et des aides suite à l'annulation d'évènements programmés, achat de masques... représentant une prise en charge à hauteur de 500 000 €.

### **La Ville sera en 2021 proactive sur les effets délétères de la pandémie :**

Ce budget 2021 est marqué comme annoncé dans les orientations budgétaires par un soutien de proximité aux habitants, aux associations, aux étudiants, aux commerçants et aux indépendants. Ce soutien se construit dans la plus grande écoute de l'ensemble des Burgiens et des acteurs de la vie locale. Notre objectif est d'apporter des réponses adaptées à toutes les situations difficiles et quelques fois dramatiques laissées par la crise sanitaire que nous traversons.

### **La Ville garante de la cohésion sociale :**

La Ville et le CCAS mettent en place d'un dispositif financier pour les personnes subissant les effets durables de la crise. Il s'agit de venir en aide aux ménages ayant une baisse de ses revenus de 15 % et n'ayant pas relevé de dispositif de l'État. Un coût minimal de 45 000 € a été provisionné. Les bénéficiaires devraient être des personnes connaissant une perte d'emploi ou une réduction de leur temps de travail ainsi que les intérimaires ayant une baisse de leurs missions.

De plus, dans cette période de pandémie difficile à vivre pour les plus fragiles, la Ville, au travers de son conseil local de santé mentale, met en place des actions de prévention de la souffrance psychique pour les adultes comme pour les enfants.

Enfin, face à l'augmentation des demandes d'aide alimentaire auprès des associations caritatives, un collectif rassemblant des acteurs publics et associatifs s'est constitué. Il a mené un travail de veille, d'alerte, de mutualisation et de recensement des besoins. Deux groupes de travail ont été constitués. Dans ce cadre, la Ville de Bourg-en-Bresse a été retenue comme site pilote pour bénéficier de l'accompagnement de l'ANSA (L'Agence Nouvelle des Solidarités Actives) visant à mettre en place une instance de veille et de coordination sociale locale. Cette veille commencera à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2021.

### **La Ville en appui aux secteurs culturel, sportif et associatif :**

Malgré un arrêt quasi général de l'ensemble de la vie associative toutes les subventions de fonctionnement ainsi que toutes les enveloppes de financement sont maintenues en 2021. Ces enveloppes, non encore affectées, mais sanctuarisées, pourra financer au cas par cas les relances en sortie de crise.

La Ville avec L'A.G.L.C.A (agence pour la gestion, la liaison et le conseil aux associations) sera en appui au secteur sportif et culturel en catalysant les initiatives associatives. D'ici à l'été 2021 des temps de rencontre sont prévus (bénévolat et gouvernance, finances, projet associatif, communication) avec en point d'orgue des états généraux de la vie associative. Un objectif est d'ores-et-déjà fixé : préserver l'emploi associatif malgré la pandémie et ses restrictions.

La vie culturelle et sportive en sommeil prépare activement la réouverture de l'ensemble de ses lieux. Les médiathèques ainsi que le monastère royal de Brou maintiennent le lien avec les usagers via les réseaux sociaux, en encourageant leur participation : concours, projets participatifs, visites virtuelles, intervention en milieu scolaire... D'autant que les médiathèques de Bourg ont été parmi les premières en France à rouvrir après chaque confinement (le 11 mai puis le 28 novembre). Elles ont su réinventer leur fonctionnement, avec la mise en place de protocoles sanitaires adaptés (mise en quarantaine des documents, désinfection régulière des espaces) afin de permettre à chacun de bénéficier de l'ensemble des services en toute sécurité. Enfin, pour les personnes qui rencontrent des difficultés, la médiathèque Camus propose des séances individuelles d'aide aux démarches administratives.

Dans ce même esprit, la Ville, soucieuse d'accompagner au mieux le sport sur son territoire, a procédé à une analyse rigoureuse de la situation de chaque association afin :

- De soutenir les clubs en difficulté ;
- D'adapter les financements aux besoins réels et à l'activité des structures ;
- De contribuer aux projets existants et aux démarches innovantes.

Avec la conviction que les activités sportives reprendront toute leur place dans la vie de la cité.

Les étudiants se voient mettre à disposition l'accès à des postes de travail dans les médiathèques et à la Maison de la culture et de la citoyenneté. A l'initiative de la Ville, en 2021 les repas à 1 € sont proposés à l'ensemble des étudiants des universités de Bourg en Bresse. Un parcours urbain approprié aux étudiants vient d'être créé, accompagné de séances de remise en forme encadrées par des éducateurs territoriaux de la Ville.

### **La Ville en appui aux commerçants et aux indépendants :**

Il s'agit pour nous d'agir sur les leviers qui sont les nôtres essentiellement par des exonérations et ou des non-facturations afin de préparer l'avenir :

Aujourd'hui l'exonération des droits de terrasse pour un montant de 75 000 €, ainsi que l'échelonnement de la T.L.P.E sont déjà intégrées. Cette exonération pour l'année 2021 doit accompagner nos commerçants à un retour rapide à une dynamique commerciale facteur d'attractivité pour notre Ville. En effet, s'il est normal que les restaurants et bars ne soient pas facturés de leurs terrasses tant qu'ils sont fermés, la Ville va plus loin en leur assurant la gratuité totale lors de la réouverture et jusqu'à la fin de l'année 2021.

Le budget primitif prévoit déjà la remise gracieuse des loyers de nos entreprises locataires tout au long de leur période de fermeture administrative : restaurants et cinémas en seront bénéficiaires.

Enfin, la nouvelle convention F.I.S.A.C. avec une participation de 80 000 € de la Ville démarre cette année. Dans le cadre d'action Cœur de Ville et de l'accompagnement de la Banque des Territoires, la création d'une société d'économie mixte de rachat et de rénovation de locaux commerciaux vacants est en cours avec participation de la Ville au capital.

## **3. Bâtir la Ville de demain**

Le véritable défi pour la décennie à venir est de répondre aux besoins des plus fragiles tout en préparant la ville de demain.

### **3.1 La Ville adapte ses espaces publics aux évolutions climatiques**

Les récentes périodes de canicule nous amènent depuis plusieurs années à repenser notre manière de concevoir nos espaces publics. Davantage de végétal pour capter le CO<sup>2</sup> et réduire les phénomènes d'îlots de chaleur, des matériaux plus perméables pour que l'eau s'infilte naturellement dans le sol, davantage de place aux piétons et aux vélos : tels sont les objectifs que se fixe la Ville lorsqu'elle aménage.

En 2021, nous allons poursuivre le découpage de plusieurs centaines de mètres carrés de carapace de bitume pour permettre au sol d'absorber les eaux pluviales et planter des arbres qui permettront de lutter contre les îlots de chaleur urbains, notamment en débitumisant des cours d'écoles (sur le modèle de la cour des Arbelles ou des Vennes) pour un montant d'environ 200 K€.

Les espaces publics du Carré Amiot seront achevés aux abords du conservatoire d'agglomération, pour un montant de 1 M€. 129 arbres auront été replantés pour remplacer l'abattage de 47, des jeux d'eau et des espaces de convivialité seront aménagés.

### **3.2 La Ville investit pour faire de la place sur l'espace public aux mobilités non-polluantes**

En 2019, Bourg-en-Bresse a obtenu le second prix pour la strate des villes moyennes (20 000-50 000 habitants) au palmarès des villes cyclables de la Fédération des Usagers de la Bicyclette. C'est le résultat d'un travail engagé depuis dix ans pour créer de la place pour les vélos sur le domaine public. Après avoir réalisé 60 km d'aménagements cyclables depuis dix ans, la Ville va réaliser l'aménagement pérenne du Boulevard Saint-Nicolas pour un montant de 260 K€ après une année d'expérimentation, venant ainsi compléter celui en cours de finalisation sur l'avenue Jean-Marie Verne. Ces aménagements

préfigurent la création d'un Réseau Vélo Express qui permettra de circuler à vélo sur les grands boulevards de manière sécurisée et facilitera pour les Burgiennes et Burgiens la réalisation de leur trajets domicile-travail par ce mode de déplacement.

Le vélo loisir n'est pas en reste, puisque sous le pilotage de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse, la Ville va accompagner l'aménagement de la voie verte qui reliera notamment Bouvent à la Plaine tonique pour un montant de 190 K€.

Le plan trottoir sera poursuivi cette année pour favoriser les déplacements piétons : un montant d'investissement de 150 K€ est ainsi inscrit au budget pour cette année.

Enfin la réfection des rues est également une priorité : rue Jean Marie Verne, rue le Hon, rue des Tulipes, allée des Girolles, pont de Lyon, rue de la République, ...

### **3.3 La Ville réduit ses dépenses énergétiques**

La Ville a le devoir de « montrer l'exemple » en agissant d'abord sur ses propres émissions de carbone. À Bourg-en-Bresse, un travail important de réduction des émissions de CO<sup>2</sup> générées par la Collectivité a été réalisé cette dernière décennie en diminuant nos consommations énergétiques. Cette année, nous allons poursuivre ces efforts.

D'abord, en investissant dans un plan de rénovation thermique portant sur nos bâtiments publics – étant précisé que ce plan engagé en 2015 nous permet désormais de réduire nos émissions de 1000 tCO<sub>2</sub>/an. Pour cette année, 1,5 M€ sont consacrés à la rénovation thermique de notre patrimoine, avec en particulier les groupes scolaires des Dîmes et des Lilas et le Gymnase Villard au Pont des Chèvres. Chaque opération de cette nature nous permet de diviser par deux nos consommations d'énergie du bâtiment réhabilité.

Ensuite, nous allons poursuivre le plan de renouvellement de l'éclairage public, avec un investissement de 300 K€ pour des luminaires basse consommation. Ceci vient s'inscrire dans un processus engagé depuis 2012 et qui consiste à renouveler l'ensemble des luminaires de l'espace public et à procéder à des extinctions nocturnes de l'éclairage ou à la suppression de la moitié des lampadaires de grands boulevards. Cet effort nous a déjà permis de réduire d'un million de kW (soit une réduction de 20 %) notre consommation par rapport à 2012.

### **3.4 La Ville veille à la tranquillité de ses habitants**

En 2021, la Ville continuera à s'adapter pour endiguer les nuisances et phénomènes de délinquance constatés.

Le dispositif de vidéo-protection sera renforcé selon deux axes (investissement global 390 000 € dont 40 000 € au BP21) :

- La modernisation des matériels sur l'ensemble des parkings gérés pour la Ville ainsi que leur raccordement au centre de supervision municipal ;
- Le déploiement dans les secteurs où des faits réguliers ont été enregistrés ces derniers mois : la place Bernard, le secteur gare et le quartier de la Croix-Blanche.

La Ville fera également l'acquisition d'une troisième caméra mobile afin de pouvoir répondre rapidement à des problématiques particulières sur certains secteurs qui ne justifient pas un équipement définitif.

Après la création de la brigade canine en 2020, une brigade équine sera déployée sur la période estivale. Elle permettra de faciliter les contacts et les échanges avec la population et d'intervenir dans des secteurs apaisés comme Bouvent.

Enfin, la Ville a financé, en partenariat avec l'AVEMA, l'acquisition de 100 « boutons alerte » permettant aux femmes victimes de violence de contacter rapidement des proches ou de déclencher une alarme en cas d'agression (5 K€).

### **3.5 La Ville poursuit la mutation du cœur de ville et des quartiers**

Préparer la ville de demain, c'est aussi poursuivre la transformation du centre-ville pour améliorer son attractivité et le cadre de vie de ses habitants. En 2021, la requalification des espaces publics du projet Amiot sera poursuivie en lien étroit avec le chantier du Sirius et du conservatoire d'agglomération. Par ailleurs, une large concertation associera les habitants aux rénovations de la rue de la République et de la place des Bons Enfants permettant ensuite la finalisation du projet et le début des travaux.

Mais la Ville ne vit pas seulement au rythme de son cœur de ville. Depuis douze ans, la majorité municipale a toujours eu à cœur de trouver le bon équilibre entre la rénovation ambitieuse de l'hyper-centre et celle des quartiers. Aussi, le projet de rénovation urbaine du Pont des Chèvres se poursuivra en 2021 avec notamment la réhabilitation du gymnase Villard (875 000 €), le début de la construction de la maison du Cirque (1,5 M€) et des restos du cœur (400 000 €). Dans le quartier des Vennes, la requalification des espaces publics en lien avec la rénovation de l'habitat conduite par Bourg Habitat démarrera cette année (30 000 €). Enfin, le très attendu projet du Pont de Lyon, qui permettra notamment de libérer de la circulation automobile le haut du boulevard Jules Ferry et de requalifier ces tènements structurants de l'entrée de ville, connaîtra ses premiers coups de pioches lors de cet exercice budgétaire (115 000 €).

## **4. Le budget 2021 vers la transition écologique**

En application des orientations budgétaires de janvier dernier, la Ville expérimente une méthode innovante de présentation de son budget primitif, selon ses impacts sur l'environnement. C'est le budget vers la transition écologique.

### **4.1 Pourquoi un budget vers la transition écologique ?**

Comment relayer auprès de la population l'exigence du changement des pratiques que rend impérieuse l'accélération du changement climatique sans se l'appliquer à soi-même ? L'évaluation environnementale du budget est née de cette exigence, assurer la cohérence des lignes budgétaires avec l'objectif environnemental.

Concrètement, il s'agit de passer au crible les crédits d'une collectivité au prisme de leur effet en faveur ou non de l'environnement. Ainsi, il est possible d'avoir une vision globale et précise de ce qui est fait. Cette photographie de l'action peut alors être travaillée afin d'identifier pour les années à venir les enjeux et perspectives d'amplification des efforts.

Il s'agit donc d'un outil exigeant, car toutes les dépenses ont été analysées, sans a priori, mais aussi sans concession. Un outil de mesure, qui offre un panorama général mais aussi précis selon les différentes politiques menées. Un outil de transparence qui montre toutes les dépenses telles qu'elles sont, permettant d'identifier les marges de progression. Un outil de mobilisation car il incite à faire toujours davantage. Un outil qui partage les pratiques et montre que c'est possible d'agir pour l'environnement, au quotidien comme dans les grands projets : beaucoup d'idées sont en effet répliquables dans d'autres organisations tout comme par les particuliers.

C'est enfin un outil à considérer ni plus ni moins comme ce qu'il est. En effet, il est expérimental, beaucoup reste à approfondir et chaque analyse soulève de nouvelles questions qui incitent à améliorer la méthode et à aller plus loin dans les efforts en faveur de l'environnement. Il est aussi une boussole utile mais non unique. Une Ville a des devoirs, des compétences à assumer et c'est d'abord cela qui guide les choix des élus. Le budget vers la transition écologique permet de photographier dans quel sens la manière choisie pour mettre en œuvre ces politiques affecte l'environnement. Une dépense nécessaire pour assurer le service public qui a un effet défavorable ne doit pas nécessairement être arrêtée, mais, dans la mesure du possible, atténuée. On n'arrête pas de chauffer les salles de classe, mais on veille à les isoler mieux et à acheter uniquement de l'électricité d'origine renouvelable ! Enfin, pour comprendre les effets de la Ville sur l'environnement, le budget vers la transition écologique n'est pas le seul outil, il sera complémentaire d'autres démarches.

## 4.2 Une méthodologie fondée sur un référentiel de base créé pour les collectivités françaises

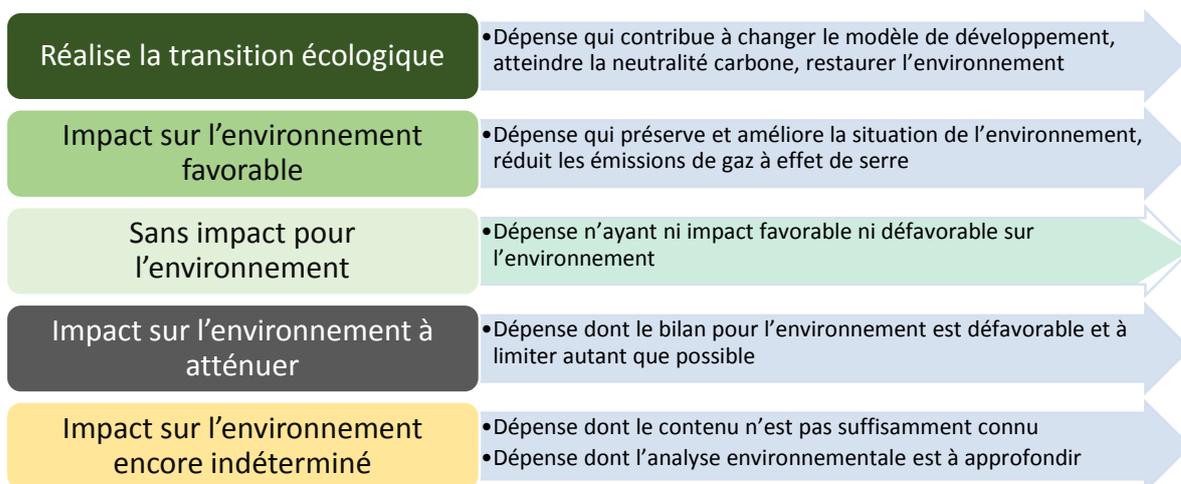
La méthode suivie s'inspire du guide d'évaluation environnementale du budget des collectivités publié fin 2020 par l'institut français I4CE (Institute for climate economics) en partenariat avec de grandes métropoles. Elle est expérimentée par ces collectivités mais la Ville de Bourg sera pionnière en la systématisant pour l'ensemble de son budget dès 2021.

Le périmètre d'analyse est le budget principal et les budgets annexes, dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement.

Dans la méthode de la Ville, l'effet sur l'environnement est apprécié au regard de six critères qui vont au-delà de l'émission des gaz à effets de serre (la méthode I4CE se concentre plutôt sur ce dernier critère).



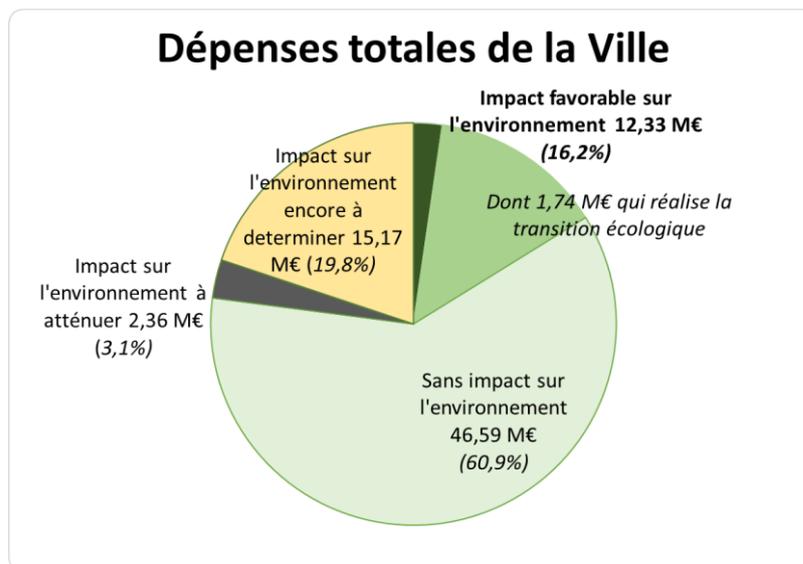
Puis, chacune des dépenses est classifiée selon cinq catégories :



## 4.3 Le budget vu au prisme de l'environnement

Le budget primitif 2021 inaugure cette méthode, qui devra donc s'améliorer mais permet déjà d'obtenir des résultats utiles à l'action publique.

Au total, ce sont 76,5 millions d'euros de dépenses qui ont été criblées et classifiées.



Le résultat principal est qu'à ce stade, au moins 55 M€ de dépenses n'ont pas d'effet défavorable sur l'environnement, soit 77 % du budget. Le solde de 17,5 M€ est largement composé de dépenses aux impacts encore indéterminés sur l'environnement et seuls 2,36 M€ représentent des crédits dont les effets défavorables sont à atténuer (3 % du total).

Le nombre de 17,5 M€ de dépenses indéfinies s'explique par deux constats d'humilité. Premièrement, au stade du budget primitif, il est normal que tous les projets de l'année ne soient pas tous totalement et précisément définis. Ainsi, des projets d'envergure comme le Grand Bouvent ou la place des Bons Enfants vont devoir être travaillés dans les mois à venir, en étroite concertation avec les habitants. Logiquement, une partie des crédits de ces projets se retrouve dans la catégorie indéfinie. Deuxièmement, certains crédits ne se classent pas aisément dans une catégorie ou l'autre : ils ont des effets ambivalents, ou la littérature scientifique ne fait pas consensus, ou la compréhension de l'usage qui est fait de ces crédits par d'autres et donc ses effets finaux sur l'environnement demandent une analyse plus fine. On retrouve ainsi les crédits dédiés aux associations ou partenaires de la Ville, ou encore les dépenses d'intérêt et de capital de la dette versées aux banques.

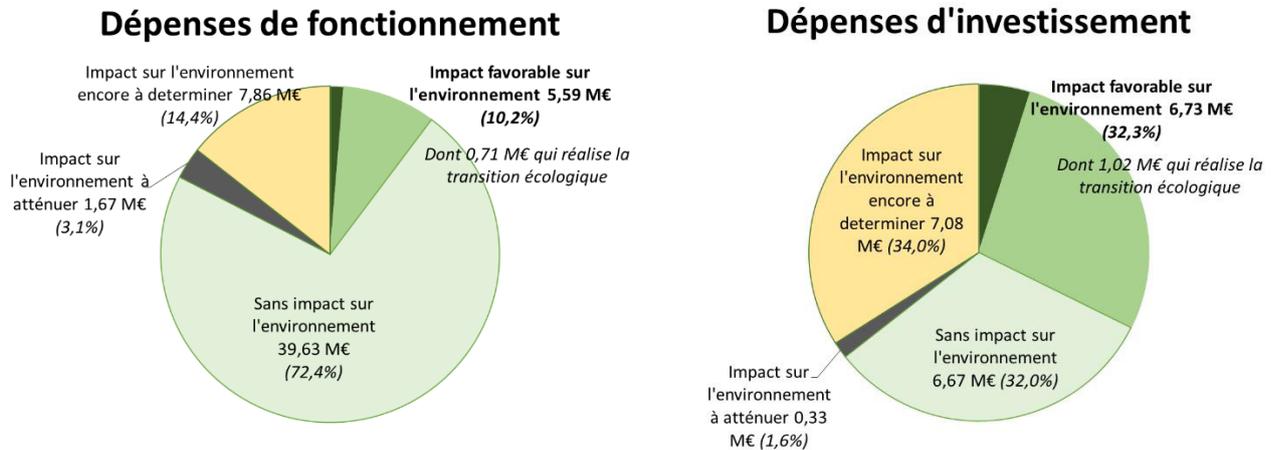
La part de dépenses qui réalise la transition écologique témoigne de l'exigence de la classification. Comprenant 1,61 M€, elle regroupe les investissements dans les pistes cyclables, les mobilités propres (achat de véhicules électrique), la végétalisation de nouveaux espaces et la politique de débitumisation. Elle inclue aussi l'effort de verdissement de l'énergie consommée avec le contrat d'approvisionnement avec ENERCOOP d'énergie 100 % renouvelable. Enfin, les projets de restauration et de préservation de la biodiversité, par exemple, aux abords de l'allée de Challes sont aussi retracés dans cette catégorie.

Au titre des dépenses aux impacts favorables sur l'environnement, se retrouvent l'entretien des espaces verts, notamment en régie, les politiques d'achats responsables (produits certifiés) et l'entretien préventif des bâtiments, uniquement dans son volet économie d'énergie. La construction de nouveaux bâtiments répondant à des normes supérieures à la RT 2012 est aussi valorisée sous la forme du surcoût que représente cet effort par rapport à une construction respectant tout juste la norme en vigueur. Ce surcoût est en moyenne de 15 %, recommandation du référentiel I4CE. Enfin, les aides aux déplacements propres et les études et projets permettant de lutter contre l'artificialisation des sols sont considérés comme favorables pour l'environnement.

46,62 M€ de dépenses de la Ville s'avèrent n'avoir aucun impact direct sur l'environnement. Il s'agit majoritairement des dépenses de personnel, mais aussi des dépenses courantes d'administration (par exemple les assurances) ou de maintenance courante des locaux.

Enfin, 2,36 M€, environ 3 % des dépenses totales, présentent un bilan défavorable pour l'environnement et incitent donc à identifier les moyens d'atténuer leurs effets. Trois moyens intuitifs s'imposent. Les arrêter, les réduire ou les remplacer par d'autres. Le premier implique que la dépense ne soit pas absolument nécessaire : c'est le cas des impressions papiers internes qui sont progressivement réduites. Le deuxième peut signifier des investissements, c'est le rôle de la politique d'isolation et rénovation thermique. Le dernier de pouvoir trouver des alternatives. Or, en l'état, certaines dépenses apparaissent difficiles à stopper totalement sans dégrader le service public. Ainsi, même si cela peut avoir des impacts négatifs, une démolition pour aller vers un bâtiment vertueux doit être poursuivie. Cependant, dans beaucoup de cas,

l'atténuation et le remplacement sont possibles : allers vers des contenants réutilisables plutôt qu'à usage unique, des outils promotionnels durables et utiles plutôt que fragiles ou jetables, des énergies renouvelables ou la chaufferie bois plutôt que du fioul... la Ville a déjà activé beaucoup de ces leviers et les 2/3 de toute sa consommation d'énergie est pas exemple décarbonnée, ce qui reste, les carburants fossiles des voitures, devant se réduire par l'achat de véhicules à énergies nouvelles, notamment électriques. Ainsi, il y a quelques années, la catégorie « à atténuer » était deux fois supérieure à celle du BP21.



En termes de répartition fonctionnement/investissement, la différence s'explique par le fait que le fonctionnement contient des masses importantes comme le personnel, qui n'ont pas d'impacts, tandis que l'investissement, résolument tourné vers l'amélioration du cadre de vie et de l'environnement permet un effet levier fort. Néanmoins, les deux sections sont à travailler.

#### 4.4 Les suites à donner à cette analyse environnementale du budget

Quatre orientations sont définies pour le budget vers la transition écologique.

D'abord, atténuer les impacts des dépenses nécessaires à la réalisation du service public et limiter les dépenses non essentielles sans dégrader la qualité de service.

Ensuite, approfondir l'analyse, notamment sur les dépenses aux impacts indéfinis. Un travail particulier sur la dette et sur les subventions extérieures sera à conduire.

Par ailleurs, en transversalité, les marges de progression doivent être identifiées et les idées d'amélioration priorisées et mises en œuvre. Cette démarche est interne mais doit aussi se penser vers les partenaires qui sont bénéficiaires de crédits de la Ville afin de voir avec eux comment les accompagner pour être en cohérence avec les objectifs environnementaux de la Ville.

Enfin, outil du budget 2021, il permettra de construire les prochains budgets primitifs afin d'amplifier les efforts de la Ville vers la transition écologique.

## **5. Budget Principal Ville : présentation analytique**

Le budget principal s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- **61 144 922 €** pour la section de fonctionnement contre 60 836 118 € au BP 2020, soit une hausse de 0,5 %,
- **21 974 738 €** pour la section d'investissement (pour mémoire le BP 2020 s'élevait à 22 043 935 €).

### **5.1 Le contexte local marqué par l'incidence de la crise sanitaire ainsi que par un changement de structure et de périmètre entre le BP 2020 et le BP 2021**

Le budget de fonctionnement de la Ville fait l'objet de modifications de structure à laquelle s'ajoute l'impact exogène de la crise sanitaire qu'il convient d'explicitier et de retraiter afin d'apprécier les évolutions réelles des recettes et des dépenses entre le BP 2020 et le BP 2021.

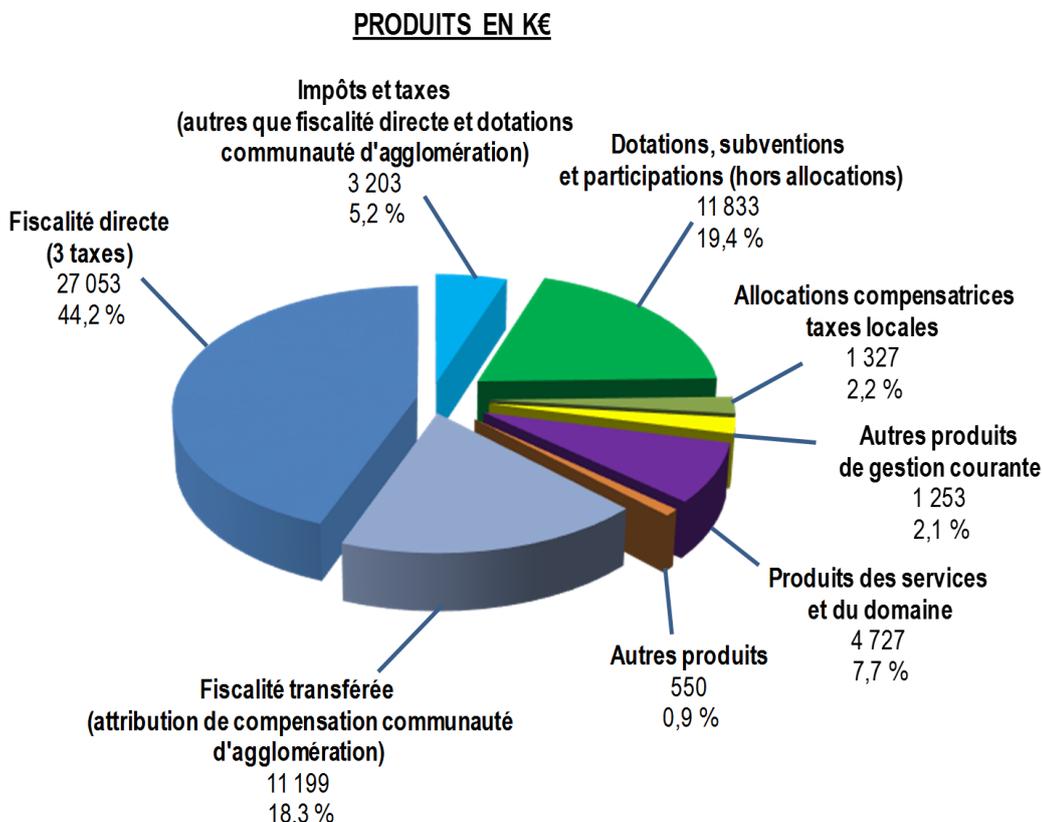
Les causes principales de ces changements sont les suivants :

- le transfert du versement des subventions aux grands clubs à la CA3B (consécutif au déferé du tribunal administratif 3 décembre 2020) génère une baisse des subventions versées par la Ville en direct pour - 150 K€ (donc en dépenses) et leur financement en intégralité par prélèvement sur le produit de fiscalité reversé par la CA3B à la Ville (baisse en recette de l'attribution de compensation également de 150 K€). L'opération est ainsi neutre tant pour la Ville et la CA3B que pour les clubs.
- les transferts entre comptes consécutifs à des changements dans le périmètre de la gestion en délégation de service public (DSP) des locaux par l'AGLCA : le périmètre de la DSP étant limité à la gestion des salles de quartier, il en résulte une baisse de la rémunération versée au délégataire dans ce cadre à hauteur de 366 K€ et une hausse, au titre des subventions versées à l'AGLCA pour sa gestion des locaux associatifs de 421 K€ ainsi qu'une baisse de la subvention versée à la MJC de 31 K€.
- le nouveau règlement de voirie (établi en 2019) engendre la prise en charge par la Ville en 2021 de dépenses ajustées à la hausse par rapport au BP précédent (160 K€ contre 108 K€) au titre de la réfection des chaussées après travaux réalisés par les concessionnaires. Ces dépenses qui affectent (en dépense) le chapitre des charges à caractère général sont intégralement facturées aux concessionnaires générant une recette ajustée à 175 K€ (contre 125 K€ au BP 2020) apparaissant au chapitre 70 (produit des services et du domaine) incluant les frais de gestion.
- l'impact de la crise sanitaire qui entraîne :
  - 1) une hausse des dépenses de 315 K€ afin d'abonder une enveloppe « pandémie » (en application des orientations budgétaires, 2 % environ des dépenses réelles de fonctionnement hors masse salariale) :
    - le fléchage d'une enveloppe de 165 K€ non utilisée par l'EPCC théâtre en 2020 et maintenue en 2021 pour soutenir son activité, restreinte en 2020, mais qui devrait pouvoir se relancer en 2021 selon le contexte sanitaire.
    - la mise en réserve d'une somme de 150 K€ (dont 50 K€ sont affectés dès ce BP pour l'acquisition de produits de nettoyage et le double nettoyage des sanitaires publics dans le cadre du protocole sanitaire) répartie à hauteur de 75 K€ sur le chapitre des charges à caractère général, 25 K€ sur le poste des subventions et 50 K€ sur le chapitre des dépenses exceptionnelles dont 5 K€ déjà affectés à la remise gracieuse en matière de loyers aux commerçants du centre-ville.
  - 2) une baisse acceptée des recettes : dans le prolongement du dispositif mené en 2020 pour soutenir l'activité commerciale des restaurants, il est d'ores-et-déjà prévu que la Ville renonce au produit issu des droits de terrasses auprès de ses commerçants, il en ressort une baisse automatique des recettes de 75 K€ dans ce cadre.

A noter, par ailleurs, l'inscription sur le budget 2020 d'une aide exceptionnelle, qu'on ne retrouve plus en 2021, à la commune du Teil pour 44 K€ (dégâts séisme fin d'année 2019).

## 5.2 Section de fonctionnement

### 5.2.1 Les ressources du budget primitif 2021



Les produits de fonctionnement s'élèvent à 61 144 922 €, en hausse brute par rapport au BP 2020 (de + 308 804 €, soit + 0,5 %).

#### A - Produits des services et du domaine

Ce poste s'élève à 4 726 715 € contre 4 687 340 € au BP 2020, il se maintient à périmètre constant à son niveau du BP précédent (- 0,2 %, soit - 7 K€).

Ce quasi maintien est principalement la résultante des évolutions suivantes :

- impact du COVID : baisse des recettes d'entrée du Musée de Brou (- 32 K€) ainsi que du produit de la restauration scolaire et universitaire (- 17 K€ compte tenu de l'application d'un tarif spécifique de 1 € à partir du 31 août 2020, en lieu et place de 3,3 €, pour les étudiants boursiers et généralisé à partir de janvier 2021 à tous les étudiants) ;
- remise à son niveau courant du produit de stationnement (+ 46 K€) ;
- remboursements par la CA3B et l'Etat des mises à disposition de personnel : - 49,9 K€ (après une hausse de 57,6 K€ au BP 2020).

#### B - Impôts et taxes

Ce chapitre qui s'élève à 41 455 560 €, se maintient globalement à son niveau BP 2020 (- 14 K€). Les taxes d'inhumation (13 K€ au BP 2020) ne font plus l'objet d'inscription à ce budget 2021 compte tenu de leur suppression annoncée par la loi de finances (voir rapport DOB).

Ses trois principales composantes évoluent ainsi :

- **le produit de la fiscalité directe** estimé 27 053 430 €, est en hausse de 0,9 % par rapport au BP 2020. La prévision 2021 est fondée sur les bases définitives notifiées pour 2020 auxquelles est appliquée une revalorisation nominale (hors locaux commerciaux) limitée cette année à seulement 0,2 % par décision de l'Etat tenant compte de l'inflation limitée de 2020, l'absence d'augmentation des taux d'imposition et sur les hypothèses suivantes en matière de croissance des bases :

- une croissance naturelle de + 0,3 % pour la taxe sur le foncier bâti des locaux d'habitation
- une croissance de + 1,4 % des bases des locaux commerciaux

- **la dotation de la Communauté d'Agglomération** estimée à 11 199 530 € diminue de 1,4 % (soit - 159 799 €) par rapport au BP 2020 du fait notamment de l'impact du transfert de la prise en charge des financements des grands clubs sportifs à la CA3B pour 145 150 € (contrepartie de la baisse des subventions versées en direct par la Ville pour le même montant). Son évolution réelle de BP à BP est de - 15 K€ (soit - 0,1 %).

Son montant sera à ajuster en cours d'année en fonction des chiffres définitifs notifiés par la CA3B.

- **les autres impôts et taxes**, pour un montant global de 3 188 600 €, sont en diminution globale de 3,3 %, soit - 107 950 € par rapport au BP 2020. Cette baisse importante tient notamment à la diminution des produits de taxe sur la consommation finale d'électricité (- 71 K€ par alignement avec les réalisés 2019 et 2020) et à la décision de prolonger la gratuité des droits de terrasses mise en œuvre en 2020 compte tenu de la crise sanitaire (- 75 000 €).

### **C - Dotations, subventions et participations (incluant les allocations compensatrices)**

Elles s'élèvent à 13 159 490 €, soit + 1,35 % (+ 175 908 €), principalement en raison de la hausse des subventions diverses. Les dotations de l'Etat, quant à elles, se stabilisent, par rapport à leur niveau du BP 2020.

Plus précisément, ce poste comprend :

- **la dotation forfaitaire (part principale de la dotation globale de fonctionnement)**

Elle est estimée à 5 246 950 € en baisse de 135 690 € (- 2,5 %) principalement du prélèvement par l'Etat de l'écrêtement (dans le cadre de la solidarité horizontale) par rapport au BP précédent.

- **la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale** à 2 535 000 €, évolue selon une estimation provisoire, de + 7,4 % par rapport au BP 2020

La reconduction de la majoration de son enveloppe nationale bénéficie à la Ville dont la recette devrait augmenter par rapport au BP 2020 de + 175 K€.

- **la dotation nationale de péréquation** est évaluée à 245 000 € (278 K€ au BP 2020), baisse de 33 K€ par alignement sur le réalisé 2020.

Ces trois dotations constituant la dotation globale de fonctionnement pourront faire l'objet d'un ajustement ultérieur en décision modificative lorsque leur montant définitif aura été notifié.

- **la dotation générale de décentralisation**, comme en 2020 s'élève à 153 800 €

- **les allocations compensatrices de l'État** pour la fiscalité directe estimées à 1 326 560 €, sont en hausse de 2,2 % (+ 27 860 €) par rapport à celles prévues au BP 2020

Les montants de ces compensations sont estimés, dans l'attente de leur communication à partir des bases d'imposition des taxes directes.

- **les subventions diverses de fonctionnement** (État, Région, Département et autres organismes comme la CAF) sont inscrites pour un montant de 3 538 660 €, en hausse de + 3,9 % (soit + 137 K€).

Elles n'intègrent plus la compensation franco-genevoise qui était prévue dans le cadre de la préparation du DOB 2021 à hauteur de 88 K€ compte tenu de la décision du Conseil départemental, prise récemment, du retrait de la Ville de Bourg en Bresse, des bénéficiaires de cette subvention.

L'évolution de ce chapitre s'explique principalement par la participation :

- en hausse de la CAF au fonctionnement des haltes garderies gérées par la Ville (+ 70 K€ : reprise par la Ville de la gestion de la halte garderie Dumas gérée auparavant par la CAF) et dans le cadre de la convention territoriale globale (+ 55 K€) pour la création d'un coordonnateur de projet social de territoire.
- en hausse de l'Etat au titre de la réforme des rythmes scolaires (+ 45,7 K€, du fait de la hausse du nombre d'élèves).
- en baisse de divers organismes (Etat, le CROUS, ...) dans le cadre de la crise sanitaire en particulier au titre de la restauration scolaire et universitaire (calcul des participations basés sur les effectifs de l'année N-1) pour - 49 K€ et la mise en place de certains projets (projet atelier santé ville : baisse en dépense et en recettes pour - 28 K€).

#### **D - Autres produits de gestion courante**

Ce poste comprend principalement le produit des diverses locations dont l'EPCC théâtre et les redevances versées par les fermiers, dans le cadre des délégations de services publics (SMAC, ...) et certaines recettes particulières de gestion (tickets restaurants, ...).

Son montant s'élève à 1 252 897 €, soit quasiment son montant du BP 2020 (1 255 897 €).

#### **E - Atténuation de charges**

Ce poste comprend les remboursements de frais de personnel et de charges de sécurité sociale. Il est inscrit pour 198 700 € (188 700 € au BP 2020).

En résumé, les différents postes de recettes décrits ci-dessus (A à E) constituent les recettes de gestion.

**Les recettes de gestion** augmentent au premier abord de 0,3 % (+ 208 K€).

Leur évolution réelle après neutralisation des changements dans la structure des recettes (impact du remboursement par les concessionnaires de travaux réalisés pour leur compte par la Ville, du transfert à la CA3B des subventions aux grands clubs sportifs et la gratuité des terrasses) est de + 0,7 %, soit + 405 K€.

#### **F - Produits exceptionnels et reprise de provisions**

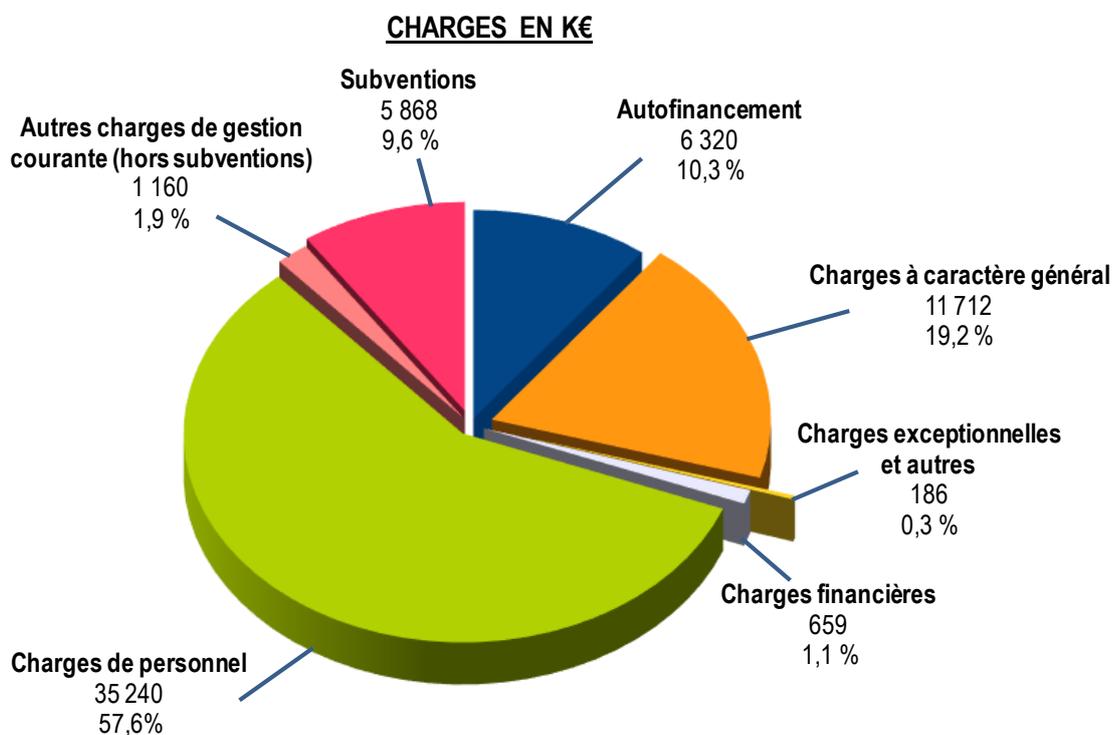
Figurent, au chapitre des produits exceptionnels, les régularisations concernant les exercices antérieurs et les remboursements d'assurances.

Le montant des inscriptions à ce chapitre (145 460 €) est en augmentation de + 91 960 € s'expliquant par la régularisation d'un trop versé en matière de taxes (TICFE) dans le cadre des budgets annexes eau et assainissement avant leurs transferts à la CA3B (80 K€).

## G - Résultat reporté

Il n'est pas fait appel à une reprise anticipée du résultat antérieur. Comme les années précédentes, il sera procédé à une reprise du résultat antérieur à l'occasion du budget supplémentaire.

### 5.2.2 Les charges du budget primitif 2021



Les dépenses réelles de fonctionnement (hors dépenses imprévues) s'élèvent à 54 806 568 € contre 54 446 377 € au BP 2020, soit une hausse de 360 1910 € (+ 0,7 %) par rapport à 2020.

**A structure constante (144 041 €), leur évolution réelle est limitée à seulement + 0,3 %, soit un niveau inférieur à l'inflation prévisionnelle 2021 (+ 0,7 %).**

Cet effort de maîtrise sur les trois principaux postes de dépenses de fonctionnement (malgré des facteurs exogènes qui poussent à leur hausse) permet donc de réserver une enveloppe de 310 K€ dans le but de palier les impacts de la crise sanitaire sur les recettes (impacts à la baisse non identifiés à ce BP ou qui se révéleraient supérieurs à la prévision) et les dépenses (actions nouvelles à mener, soutien à des secteurs d'activité de la Ville dont l'EPCC théâtre...).

#### A - Charges à caractère général

Ce chapitre regroupe principalement les dépenses de consommables, l'énergie et les fluides, les locations, l'entretien du patrimoine, les assurances, les honoraires et l'ensemble des prestations de service ainsi que les participations entre budgets. Il s'élève à 11 712 485 € en évolution apparente de + 167 K€ (+ 1,4 %).

A périmètre constant, ce poste est en réalité en légère baisse (- 0,3 %, soit - 40 K€) par rapport à son niveau de BP précédent et ce, malgré un contexte qui pousse à la hausse : l'entretien des espaces verts en augmentation (+ 45,5 K€), de la voirie (plus d'émulsion et de marquage : + 20 K€) et des grilles d'eaux pluviales (+ 30 K€ suite au transfert de la compétence assainissement à CA3B).

En revanche, le poste énergie (2 547 400 €) est en forte baisse (- 6,8 %, soit - 185 K€) principalement grâce à la mise en service de bâtiments plus économes (MCC, gymnase Favier, ...), l'utilisation des LEDS en matière d'éclairage public, la passation de nouveaux contrats et des tarifs qui se stabilisent.

### **B - Charges de personnel**

Pour mémoire, la prévision en charges de personnel au BP 2020 était de 34 890 000 €.

La prévision du BP 2021 est inscrite à hauteur de 35 240 000 €, soit une évolution de + 1 % (+ 350 K€) qui couvre les effets du phénomène du glissement-vieillesse-technicité (GVT) occasionné par les augmentations statutaires (évolutions de carrière, promotions, avancements de grades et d'échelons) et la poursuite de la mise en œuvre du dispositif PPCR (Parcours Professionnels, carrières et rémunérations).

Cette évolution intègre également l'impact en année pleine de la création de deux postes (espaces verts et DCVD) ainsi que la prise en charge du reclassement pour les éducatrices de jeunes enfants et les assistants socio-éducatifs, de même que les accroissements liés au protocole sanitaire dans les écoles et les résidences autonomie (impact COVID).

Ce budget prévoit, enfin, d'amorcer les futures mesures en faveur du pouvoir d'achat.

Comme indiqué dans le cadre du DOB, un travail avec les organisations syndicales sera mené durant le 1<sup>er</sup> semestre 2021.

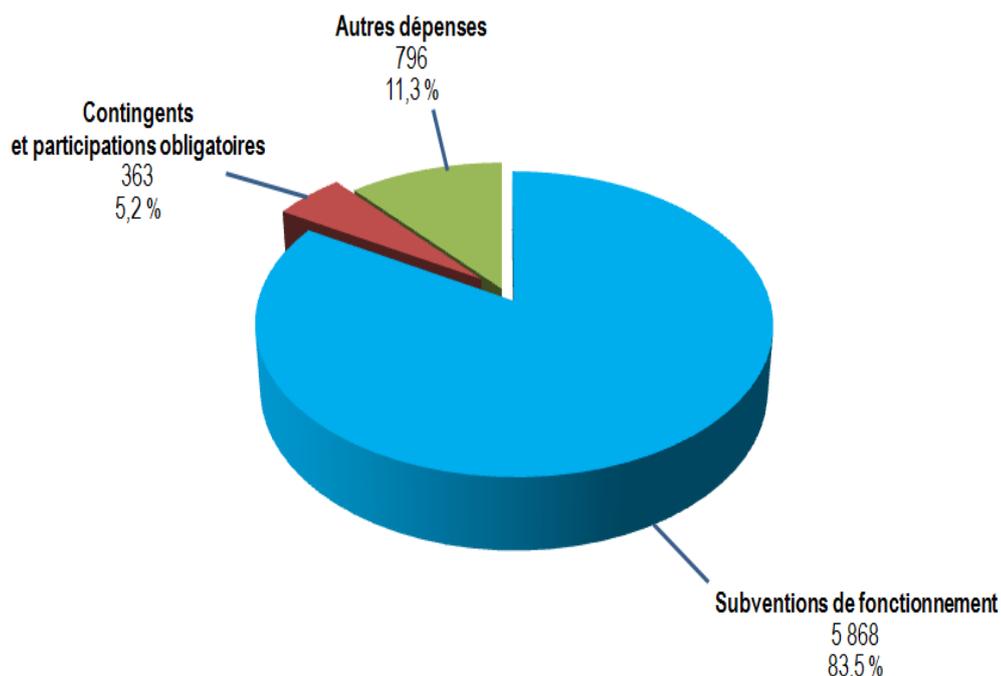
### **C - Autres charges de gestion courante**

Ce chapitre regroupe principalement les participations obligatoires et les subventions (pour 5 867 558 €).

Le montant global du chapitre qui s'élève à 7 027 213 € représente au total 11,5 % (11,6 % au BP 2020) des dépenses de la section de fonctionnement.

Il diminue à périmètre constant, de - 75 K€, soit - 1,1 % de BP à BP. Cette baisse porte essentiellement sur le poste des subventions (voir détail ci-dessous).

#### **AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE EN K€**



Le contenu de ce chapitre mérite les explications suivantes :

Dans le contexte de la crise sanitaire, toutes les enveloppes de subventions aux associations sont maintenues à leur niveau du BP 2020, leur affectation se fera au fur et à mesure de l'année et permettra de s'adapter à l'évolution de la situation.

➤ **subventions de fonctionnement** : elles sont inscrites pour 5 867 558 € contre 5 575 570 € au BP 2020 (- 169 K€ à périmètre constant, soit - 3,1 %)

A l'intérieur de ce poste on observe :

- la subvention de fonctionnement au **Département** (117 500 € au titre de la prévention spécialisée, inscrite pour le même montant qu'au BP 2020) ;
- la subvention de fonctionnement au **C.C.A.S.** (pour 858 500 €) un montant proche à celui du BP précédent (- 2,5 K€) ;
- la subvention de fonctionnement à l'**E.P.C.C.** (pour 1 105 000 €, hors enveloppe spéciale crise sanitaire pour 159 640 €) est inscrite pour le même montant que le BP précédent ;
- les subventions de fonctionnement aux **organismes privés et associations**, s'élèvent à 3 450 295 € contre 3 336 447 € au BP précédent. A périmètre et structure constants, elles diminuent de - 156K€ (- 4,9 %) principalement du fait des évolutions suivantes :
  - subvention à la CAF pour la gestion des haltes garderies et centres sociaux : - 81,1 K€ ;
  - groupement d'entraide : - 39 K€ (subvention versée en 2020 non utilisée en intégralité du fait de la pandémie) ;
  - classes transplantées 2021 : - 42,5 K€ (impact pandémie).

➤ **contingents et participations obligatoires** pour un total de 363 240 € (contre 356 400 € au BP 2020)

La principale composante de ce poste qu'est la participation au fonctionnement des groupes scolaires privés (359 000 €) est ajustée de + 9 K€ pour tenir compte de l'augmentation des effectifs.

➤ **autres charges de gestion** : ce compte intègre principalement les participations versées en contrepartie de sujétions imposées par le service public dans le cadre des DSP pour 421 315 €, il se maintient, à périmètre constant, à son niveau du BP20 :

- l'AGLCA : 146 310 €, conformément aux termes de la nouvelle convention de DSP
- la Truffe et les Oreilles : 275 005 € (presque le même montant qu'en 2020 : 274 290 €).

Les efforts d'économies entrepris aboutissent à ce que l'ensemble des **dépenses de gestion** (composées des charges à caractère général, des charges de personnel et des autres charges de gestion courante) évoluent très modérément, malgré une politique volontariste en faveur du développement des espaces verts de la Ville, en matière d'entretien de la voirie et l'impact de la pandémie (+ 0,9 % en évolution brute, **+ 0,6 % à structure constante**) ; **ce qui contribue au maintien de la capacité d'autofinancement à un bon niveau** : 6,1 M€, équivalent à celui du BP 2020.

### **D - Charges financières**

Les charges financières passent de 786 410 € à 658 780 €, soit une baisse de 16,2 % (- 127 630 €) de BP à BP.

Cette évolution résulte essentiellement de la diminution naturelle des intérêts sur la dette ancienne, mais également de la baisse de l'encours de la dette entre 2019 et 2020 de 2 356 K€.

### **E - Charges exceptionnelles**

Ces charges sont inscrites pour un montant de 168 090 € (contre 161 570 € au BP 2020).

La composante principale de ce chapitre qu'est la subvention d'équilibre à l'aérodrome est inscrite pour 85 520 € (83 K€ au BP 2020, voir budget aérodrome).

### **F - Virement à la section d'investissement et amortissement (autofinancement)**

Ces deux postes sont destinés à financer le remboursement du capital de la dette. La capacité d'épargne (autofinancement comptable) dégagée par la section de fonctionnement s'établit à 6 320 000 € (6 358 000 € au BP 2020).

La capacité d'autofinancement de la Ville se maintient à un niveau satisfaisant (6,1 M€) et couvre l'intégralité du remboursement du capital de la dette.

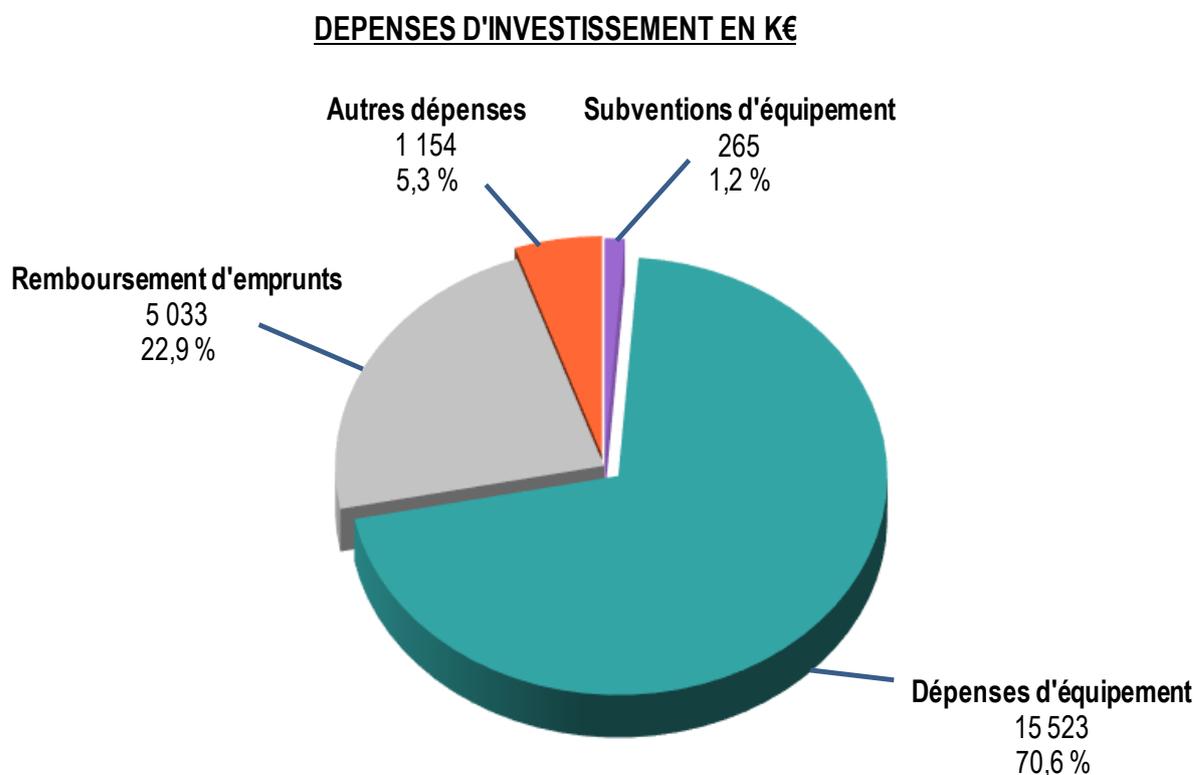
L'autofinancement comptable se distingue de la capacité d'autofinancement car il intègre les recettes d'ordre et les dépenses imprévues. Ainsi la capacité d'autofinancement est un indicateur de pilotage qui résulte d'un calcul normé nationalement tandis que l'autofinancement est un solde comptable brut.

L'autofinancement comptable se décompose ainsi :

- virement à la section d'investissement : 3 970 000 € (contre 4 258 000 € au BP 2020)
- dotation aux amortissements : 2 350 000 € (2 100 000 € au BP 2020).

## 5.3 Section d'investissement

### 5.3.1 Dépenses



Cette section s'équilibre à la somme de 21 974 738 €.

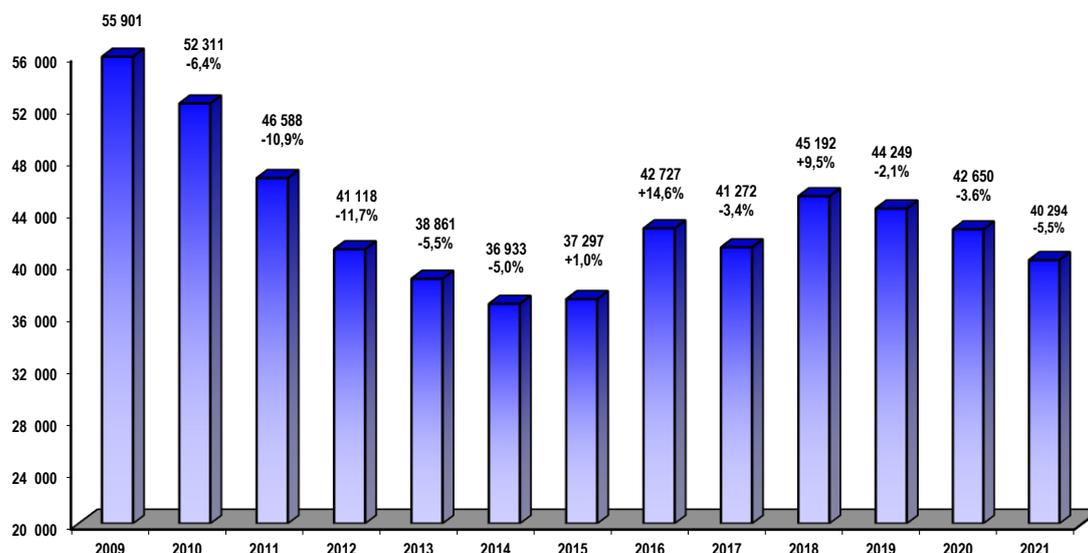
Ses 2 composantes principales sont le remboursement du capital de la dette et les dépenses d'équipement. Ces dernières, conformément au DOB, se montent à 16 M€ (voir ci-dessous).

➤ **poste "emprunts et dettes assimilées"** pour 5 039 200 € (contre 5 163 000 € au BP 2020) correspondant essentiellement au remboursement annuel du capital à l'échéance (inscrit pour 5 033 200 €).

Le capital restant dû passe de 42 650 K€ fin 2020 à 40 294 K€ (inclue la dette indirecte de la SPL, soit une baisse de -5,5 % (- 2 356 K€).

L'évolution de la dette en capital est la suivante :

Dette au 1<sup>er</sup> janvier en K€ (consolidée SPL\*)



\* L'encours de la dette de la Ville diminue à nouveau au 01/01/2021.

A noter pour mémoire, que les deux hausses de l'encours en 2016 et 2018 sont liées à la consolidation dans la dette de la Ville du capital restant dû à la SPL OSER (isolation thermique des équipements de la Ville). En effet, en dehors de ces évolutions, la Ville n'a pas cessé de se désendetter depuis 2008.

➤ **poste "subventions d'équipement à verser"** pour 265 000 € (contre 289 772 € au BP 2020)

Parmi les subventions à verser, on peut noter :

▪ CA3B – participation voie verte	190 000 €
▪ Tennis Club de Bourg	20 000 €
▪ Avema – équipement alarme violence	5 000 €
▪ EPCC théâtre	15 000 €
▪ aides directes aux commerçants et artisans (FISAC)	25 000 €

➤ **poste "autres dépenses d'équipement"** (hors subventions d'équipement versées) pour 15 599 427,96 € (15 427 147,23 € au BP 2020) et qui est réparti sur les chapitres ci-après :

▪ immobilisations incorporelles (logiciels, études...)	577 100,00 € (contre 469 772,00 € au BP 2020)
▪ immobilisations corporelles (acquisitions et installations)	6 770 086,74 € (contre 7 070 159,67 € au BP 2020)
▪ immobilisations en cours (travaux) :	8 252 241,22 € (contre 7 887 215,56 € au BP 2020).

Les crédits inscrits sur ces chapitres correspondent à une prévision en terme de crédits de paiement, tels qu'ils ont été mis au point dans le cadre de l'actualisation du plan pluriannuel d'investissement.

Au total, les dépenses d'équipement s'élèvent à 15 864 427,96 € au BP 2021 (15 716 977,23 € au BP 2020).

Ce budget d'investissement d'un niveau élevé mais compatible avec les capacités d'épargne de la Ville, permet à la fois de poursuivre ou de finaliser la réalisation des projets d'investissement déjà engagés, de soutenir l'activité économique mais aussi d'assurer le maintien en bon état du patrimoine existant avec la recherche d'économies d'énergie (équipements chauffage, travaux d'amélioration y compris thermique, études d'efficacité énergétique) que ce soit en matière de voirie, d'éclairage public ou de bâtiments communaux.

Les principaux crédits inscrits au BP 2021 sont déclinés comme suit :

➤ Grands projets 2021

▪ NPNRU Pont des chèvres (aménagement Bd H. Herriot, Maison du cirque, Resto du cœur, réhabilitation du gymnase Villard, ...)	3 494 K€
▪ La Madeleine – espace d'animation sociale et de proximité (dont déconstructions bâtiments)	2 215 K€
▪ autres revêtements de voiries, chaussées et trottoirs (dont aménagements cyclables et réfection complètes de voiries : rues JM Verne, place des Bons Enfants, ...)	1 531 K€
▪ Maison de la culture et de la citoyenneté	968 K€
▪ Carré Amiot – travaux sur espaces publics	700 K€
▪ réhabilitation de la maison sociale et de l'EPE Dumas	410 K€
▪ réseau vélo express (piste bi-directionnelle boulevards Saint Nicolas et Juin, piste cyclable boulevard Joliot Curie)	290 K€
▪ pôle Amédée Mercier (réorganisation – extension)	252 K€
▪ débitumisation des cours d'écoles et de garderies	200 K€
▪ site Grand Bouvent (réaménagement, matériel et agencement)	160 K€
▪ amorce travaux Pont de Lyon	115 K€

➤ Récurrent

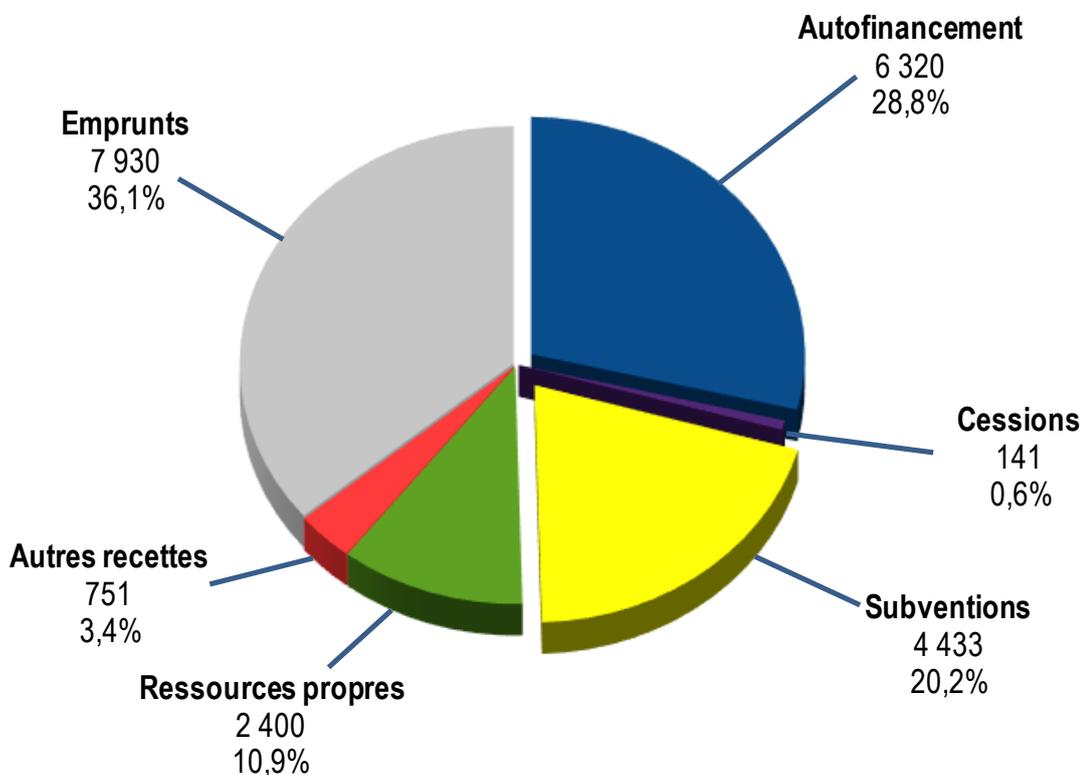
▪ autres travaux sur bâtiments administratifs, scolaires, culturels, sociaux et sportifs...	2 407 K€
▪ matériel technique et de transport, mobilier et autres matériels	572 K€
▪ équipements chauffage ventilation climatisation – travaux (travaux d'amélioration, études thermiques diagnostic)	565 K€
▪ mobilier urbain et signalisation (dont éclairage public, feux tricolores, signalisation, poteaux d'incendie et installation de bornes électriques)	451 K€
▪ études générales (études topographiques, pré-opérationnelles, d'efficacité énergétique, d'urbanisme, déplacements...)	270 K€
▪ espaces verts – entretien, réfection et clôtures des jardins publics, terrains de sport (dont installation de mobilier espaces verts - rénovation du patrimoine arboré)	264 K€
▪ études efficacité énergétique	190 K€
▪ stationnement sur voirie – gestion en régie (notamment bornes de contrôle arrêt minute pour 75 K€ et pièces horodateurs pour 10 K€)	101 K€

- A noter par ailleurs, la poursuite de la réalisation, pour le compte de CA3B, de **travaux de viabilisation des terrains** des lotissements à vocation économique sur le site Bouvent Curtafray prévue pour 28 K€ (participation de la CA3B prévue en recette pour le même montant)

### 5.3.2 Recettes

Le montant total des recettes d'investissement s'élève à 21 974 738 €.

#### RECETTES D'INVESTISSEMENT EN K€



Le financement de la section d'investissement est assuré par :

- **les ressources propres** pour 2 400 000 € comprenant le FCTVA (fonds de compensation de la TVA) pour 2 150 K€ (+ 170 K€ par rapport au BP 2020), et la taxe d'aménagement pour 250 K€ (idem qu'au BP 2020)
- **les subventions d'investissement**, prévues à hauteur de 4 432 838 €, en hausse par rapport à l'inscription du BP 2020 (4 091 535 K€). Les principales inscriptions concernent le produit des amendes de police (prévu pour 450 K€ contre 221 K€ au BP 2020) et surtout les participations dans le cadre des projets ci-dessous :
  - la Maison de la culture et de la citoyenneté (pour 482 K€) dont a compte sur participation de la Région (200 K€) et de l'État (200 K€),
  - NPNRU Pont des chèvres (pour 1 277 K€) dont la participation de la Région pour 765 K€ (465 K€ pour le gymnase Villard et 300 K€ pour la Maison du cirque), la CA3B pour 250 K€ (pour le boulevard Herriot) et de l'État pour 179 K€ (Maison du cirque)
  - salle des familles de Bouvent (pour 235 K€ dont 165 K€ dans le cadre du dispositif DSL)
  - Carré Amiot : subvention de la Région pour 250 K€
  - La Madeleine Glycines (686 K€) dont 375 K€ dans le cadre du dispositif DSIL, 230 K€ de la Région et 60 K€ du Conseil Départemental
- **les produits de cessions** sont inscrits pour 141 K€ (3 840 K€ au BP 2020)
- **les autres recettes réelles** qui sont constituées essentiellement de la participation de la CA3B à la viabilisation des terrains du lotissement économique pour 28 K€ (Bouvent-Curtafray).

L'**emprunt** d'équilibre est inscrit pour un montant prévisionnel de 7 930 000 €. Il sera ajusté en fin d'exercice en fonction du besoin réel de fin d'année.

L'**autofinancement comptable**, à 6 320 000 € se situe quasiment au même niveau que celui au BP précédent.

**Malgré un contexte économique et social incertain** (perturbé par les impacts de la crise sanitaire qui perdurent et la mise en œuvre, pour la première année, de la réforme fiscale qui se traduit par la suppression du produit de taxe d'habitation auquel se substitue la part du foncier bâti du département), **la maîtrise de l'évolution des dépenses engagée par la Ville depuis 2009 permet la réalisation de l'équilibre du budget 2021, sans nécessiter de recourir au levier fiscal pour la cinquième année consécutive.**

**La capacité d'autofinancement** maintenue à un bon niveau (6,1 M€, équivalent au niveau du BP 2020) combinée à **des ressources propres et des subventions d'investissement** reçues qui restent à un niveau assez élevé, permettent de **couvrir une partie importante du besoin de financement issu du maintien du volume des dépenses d'équipement conséquent, près de 16 M€.**

Malgré le contexte incertain pesant sur les recettes et les dépenses de la Ville, **la CAF permet de couvrir l'intégralité du remboursement du capital de la dette (5 033 K€)**, la différence constitue l'épargne nette qui s'établit à 1 099 K€ (1 036 K€ au BP 2020), ce qui est très satisfaisant.

## 6. Budgets annexes

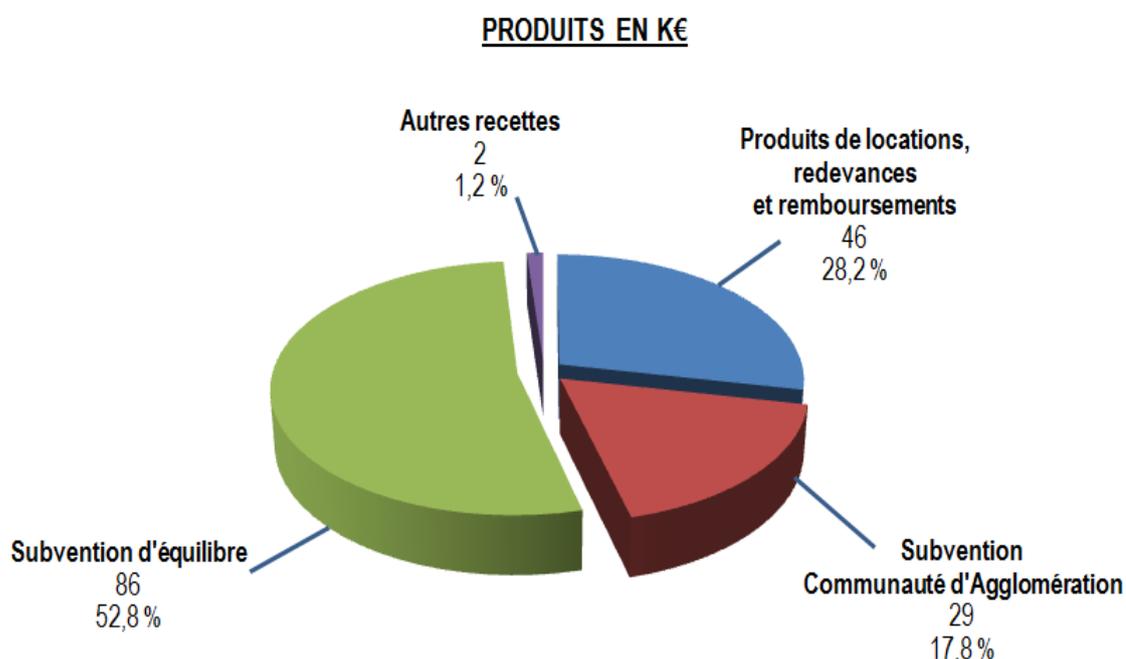
### 6.1 Budget Aéroport

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes avec la somme de 162 600 € pour la section de fonctionnement et la somme de 105 000 € pour la section d'investissement.

Les inscriptions en recettes et en dépenses de fonctionnement du BP 2021 évoluent peu par rapport au BP précédent.

#### 6.1.1 Section de fonctionnement

##### A - Produits

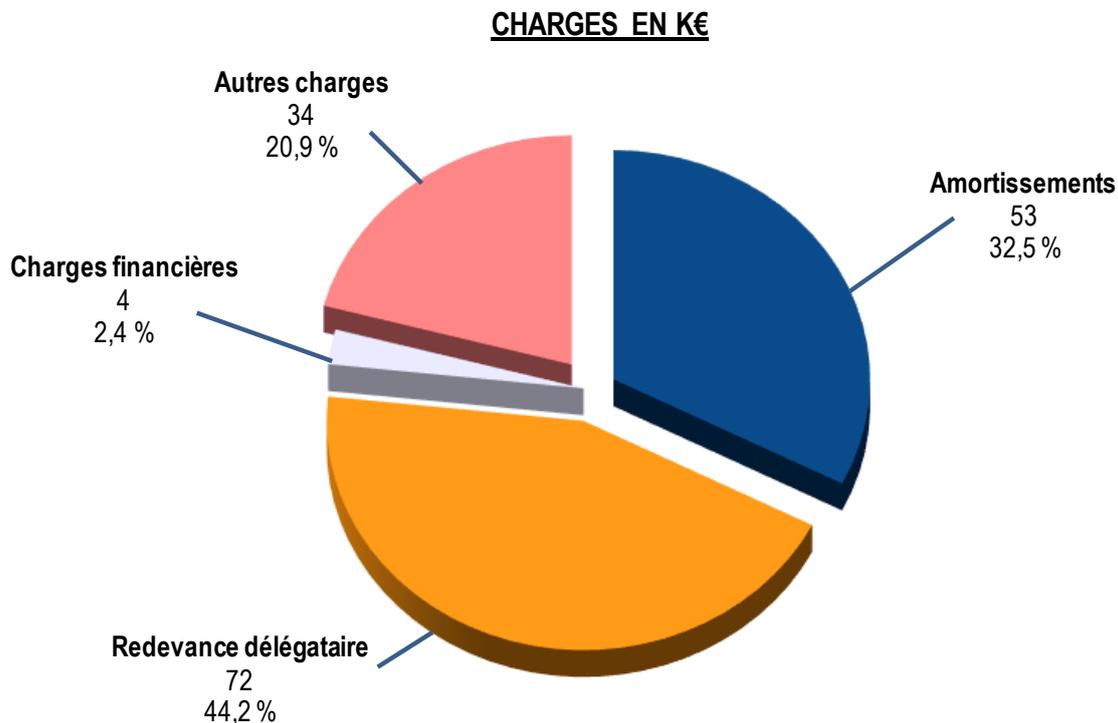


Ce budget trouve son équilibre avec une **subvention du budget principal** à hauteur de 85 520 € (+ 2,5 K€ par rapport au BP 2020) et la **subvention de la communauté d'Agglomération**, inscrite pour 29 300 € (+ 2,8 K€). L'estimation de cette dernière est fonction du déficit prévisionnel de l'exercice 2020 (conformément aux termes des délibérations conjointes du conseil municipal et du conseil de communauté).

Les autres produits issus des **locations et de la redevance de DSP** sont inscrits pour 46 200 € (montant très proche du BP 2020 : + 4,2 K€).

## B - Charges

Les charges réelles évoluent peu, passant de 107 380 € à 109 600 € de BP à BP (+ 2,2 K€).



Elles se composent essentiellement : **de charges à caractère général** (99 600 €, + 1,4 K€) comprenant la redevance versée au délégataire (72 000 € comme au BP précédent conformément aux termes de la DSP) et de l'exonération de redevance du domaine public pour 1 800 € à la société SABOR Do Brasil telle que proposé en délibération de ce Conseil municipal dans le contexte de la crise sanitaire.

**L'autofinancement** composé exclusivement des dotations aux amortissements augmente (53 K€ contre 45,7 K€ au BP 2020).

### **6.1.2**      **Section d'investissement**

#### **A - Dépenses**

Les dépenses de la section d'investissement pour un montant total de 105 000 € consistent en :

- travaux d'aménagement et réparation de l'équipement (65 K€),
- le remboursement du capital de la dette passe de 36 600 € à 38 100 € de BP à BP, compte tenu de la 1<sup>ère</sup> échéance du prêt de 34 000 € encaissé fin 2020.

La dette au 1<sup>er</sup> janvier 2020 sur ce budget s'établit à 374 607,54 € (377 180,58 € au 01/01/2020).

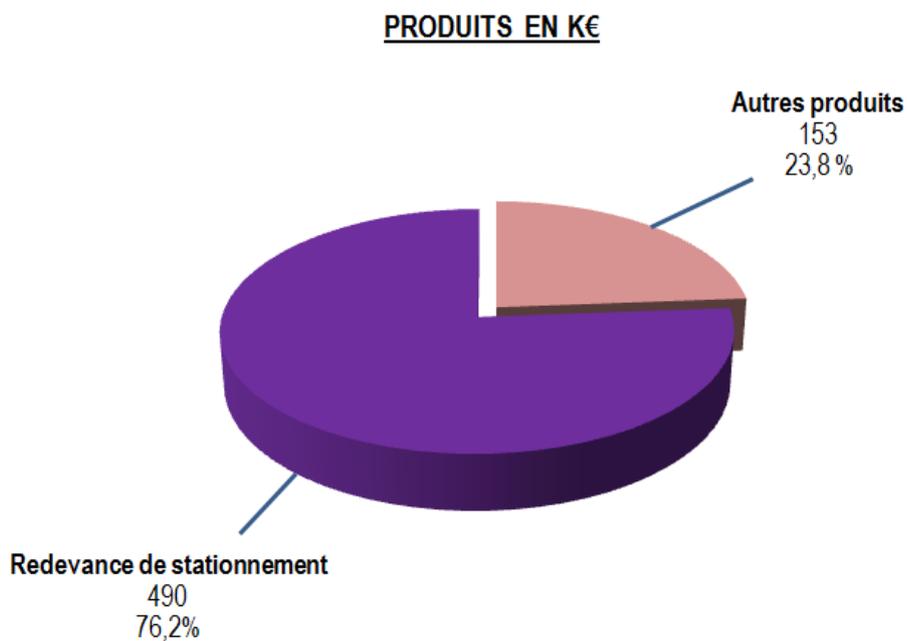
#### **B - Recettes**

Les dépenses sont couvertes par l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement (53 000 €) et par l'emprunt pour 52 000 € (contre 55 000 € au BP 2020).

## 6.2 Budget Parcs de stationnement

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 642 630 € pour la section de fonctionnement et à la somme de 492 000 € pour la section d'investissement.

### 6.2.1 Section de fonctionnement



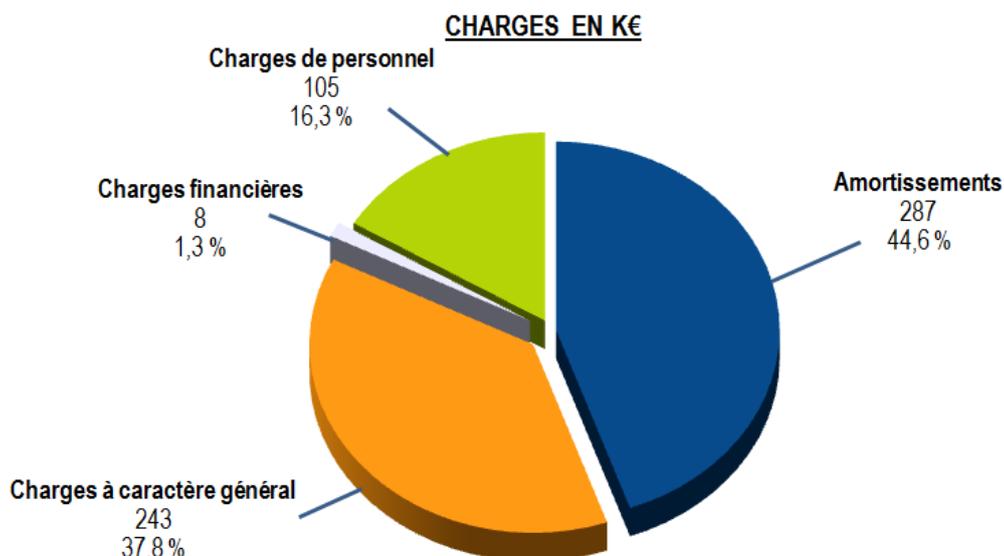
#### A - Produits

**Le produit de stationnement** est estimé en 2021 à 490 000 €, soit le même montant qu'au BP 2020.

Il est suffisant à l'équilibre de ce budget, ce qui permet d'éviter un équilibre avec une subvention du budget principal.

**L'amortissement obligatoire** du produit des amendes de police complète les produits pour 138 750 €.

## B - Charges



L'évolution globale des dépenses réelles (261 610 € contre 259 550 € au BP 2020) hors dépenses imprévues est faible :

**Les charges à caractère général** sont estimées à la hausse (147 160 € contre 137 580 € au BP20 et 149 440 € au BP19). Cette évolution porte notamment sur les acquisitions de fournitures (+ 6,5 K€) et sur les contrats de maintenance (+ 4,5 K€).

**Le personnel** travaillant pour le stationnement (en voirie et en parcs fermés) est intégralement rémunéré sur le budget principal. En contrepartie, il est prévu ici un remboursement au budget principal à hauteur de 105 000 € correspondant à la quote-part du stationnement en parcs fermés (111 K€ au BP 2020).

**Les charges financières** diminuent encore cette année, passant de 9 470 € au BP20 à 7 950 € (rappel BP19 : 7 950 €).

**L'autofinancement** (composé des dotations aux amortissements et du virement à la section d'investissement) est inscrit à la hausse à concurrence de 377 000 € contre 340 600 € au BP 2020, soit + 36,4 K€.

### **6.2.2**      Section d'investissement

La section d'investissement passe de 459 922 € à 492 000 €. La hausse de l'autofinancement combiné à un emprunt de 115 K€ permet de financer les dépenses d'équipement et le remboursement du capital de la dette.

Les **dépenses d'équipement** sont inscrites pour 198 400 €, soit + 30,4 K€, inscription correspondant principalement à la poursuite du renouvellement du matériel de péage des parkings (80 K€) et en installation et aménagement de la vidéoprotection (100 K€).

**Le remboursement du capital de la dette** est inscrit pour 154 500 €, montant en diminution par rapport à celui du BP précédent (176 K€).

La dette au 1<sup>er</sup> janvier sur ce budget passe de 626 954,30 € à 451 211,45 €.

### **6.3 Budget Lotissements (habitat Bouvent-Curtafray)**

Les dépenses réelles, inscrites pour 674 K€ dans le cadre des travaux d'aménagement des terrains et 73,7 K€ au titre du remboursement du capital de l'emprunt réalisés en 2019 et 2020. Elles sont financées par les premières cessions de terrains pour 587 K€ et par l'emprunt (162 K€).

### **6.4 Budget Services funéraires**

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 47 200 € (contre 46 200 au BP 2020).

La dépense la plus importante est représentée par les charges de personnel à hauteur de 26 500 € (BP20 : 24 500 €) et par les charges à caractère général (fournitures, entretien et location d'une pelleteuse) inscrits pour 18 000 €, soit le même montant qu'au BP 2020.

Les recettes de prestations de services (47 200 €) couvrent l'intégralité des charges. Elles prennent en compte la redéfinition engagée en 2020 des tarifs de fossoyage, ce qui conduit à s'approcher des prix pratiqués par les opérateurs funéraires privés.

### **6.5 Budget Energies renouvelables**

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes de la section de fonctionnement à hauteur de 16 K€ et de 11 K€ en section d'investissement.

L'amortissement des panneaux (dépense de la section de fonctionnement et recette de la section d'investissement) est inscrit pour 11 K€. Figure également en section d'investissement le remboursement du capital de la dette pour 5 K€.

Ces dépenses sont financées par le produit de vente de l'électricité produite (panneaux du GS St Exupéry et de la MCC) pour 16 K€.

**RAPPORT**  
**SUR LA SITUATION EN MATIERE**  
**D'EGALITE ENTRE**  
**LES FEMMES ET LES HOMMES**

**ANNEE 2020**



## **INTRODUCTION**

L'égalité entre les femmes et les hommes constitue depuis 1946 un principe constitutionnel, rappelé pour ce qui concerne la fonction publique par la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires. L'égalité de droits et de statuts entre femmes et hommes est garantie par la loi, toutefois l'égalité réelle reste en cours de construction et les employeurs publics se doivent de faire preuve d'exemplarité dans cette démarche.

Dans ce cadre, comme le prévoient la loi n°2014-783 du 4 août 2014 et le décret n°2015-761 du 24 juin 2015, est présenté au conseil municipal un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Ce rapport appréhende tout d'abord la collectivité comme employeur au travers d'un rapport de situation comparée, d'un bilan des actions menées et d'orientations d'action à mener. Il présente également les politiques menées sur le territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

### **I / Politique ressources humaines de la collectivité employeur en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes**

Un protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la Fonction Publique a été signé le 8 mars 2013 entre les organisations syndicales et les employeurs publics.

Ce protocole avait pour vocation de rendre effective l'égalité de traitement, de rémunération et de parcours professionnels entre les femmes et les hommes dans les trois versants de la fonction publique.

Début 2018, un bilan de ce protocole d'accord a été réalisé, puis des groupes de travail ont été constitués, qui ont dégagé 5 axes d'actions. Suite à une négociation avec les partenaires sociaux, un nouvel accord a été signé le 30 novembre 2018.

En outre, le décret du 4 mai 2020, pris en application de l'article 80 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, prévoyait que les employeurs publics devaient, avant le 31 décembre 2020, établir un plan d'action pluriannuel visant à assurer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Ce plan a été établi pour une période de 3 ans à compter du 1er janvier 2021 après concertation avec les organisations syndicales, sur la base des données du bilan social 2019, et il a été présenté au Comité Technique.

En complément de ce plan d'action, les dispositions de la loi du 4 août 2014 prévoient que les employeurs publics doivent évaluer chaque année leurs actions en matière d'égalité réelle entre les femmes et les hommes. Aussi, la première partie de ce rapport présente la situation sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de la Ville de Bourg en Bresse sur la base des données de l'année 2020.

### **A / Les chiffres clés 2017 de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique** *(source DGAFP et INSEE)*

*Les chiffres clés 2017 cités ci-dessous sont issus du rapport annuel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique de la Direction de l'Administration et de la Fonction Publique – édition 2019.*

- 62% des agents de la fonction publique sont des femmes (46% dans le secteur privé).

Ce taux est de 56% dans la Fonction Publique d'État (FPE), de 61 % dans la Fonction Publique Territoriale (FPT) et de 78% dans la Fonction Publique Hospitalière (FPH).

### **Par catégorie hiérarchique**

■ La FPT compte 62% de femmes en catégorie A, 63% en catégorie B (principalement dans les filières sociale et administrative) et 61% en catégorie C.  
(respectivement 62%, 42% et 54% dans la FPE et 75%, 82% et 78% dans la FPH)

### **Par filières et métiers**

■ Dans la FPT, les filières les plus féminisées sont les filières sociale et médico-sociale (95%), administrative (83%), médico-technique (77%) et animation (73%).  
Les moins féminisées sont les filières incendie et secours (5%) et police municipale (23%).

### **Titulaires et contractuels**

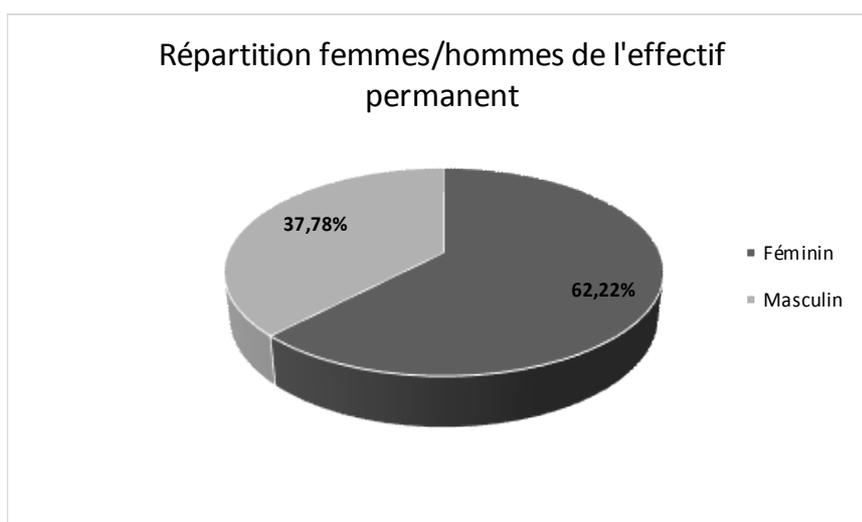
■ La fonction publique compte 64% de femmes parmi les titulaires et 67% parmi les contractuels : 61% de titulaires et 62% de contractuels dans la FPE ; 59% de titulaires et 67% de contractuels dans la FPT ; 81% de titulaires et 78% de contractuels dans la FPH.

### **Par âge**

■ Dans la fonction publique, la moyenne d'âge est de 43,7 ans pour les femmes et de 44,4 ans pour les hommes : dans la FPE, 43,6 ans pour les femmes et 44,1 ans pour les hommes ; dans la FPT, 45,5 ans pour les femmes et 45,1 ans pour les hommes ; dans la FPH, 41,5 ans pour les femmes et 43,3 ans pour les hommes.

## **B / Les chiffres clés 2020 de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes à la Ville de Bourg-en-Bresse**

### **REPARTITION DE L'EFFECTIF PERMANENT ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES**



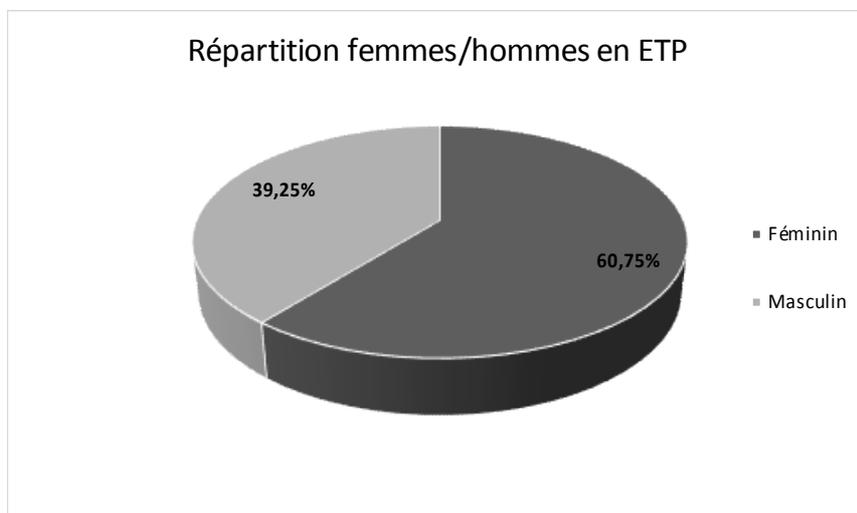
Données : décembre 2020

Au 31 décembre 2020, la répartition entre les femmes et les hommes des agents stagiaires, titulaires et

contractuels sur poste permanent reste proche de celle de 2019 (60,52% de femmes et 39,48% d'hommes).

Pour information, en 2017 la répartition en FPT était de 61% de femmes et 39% d'hommes.

### **REPARTITION DE L'EFFECTIF PERMANENT ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES EN EQUIVALENT TEMPS PLEIN**



Données : décembre 2020

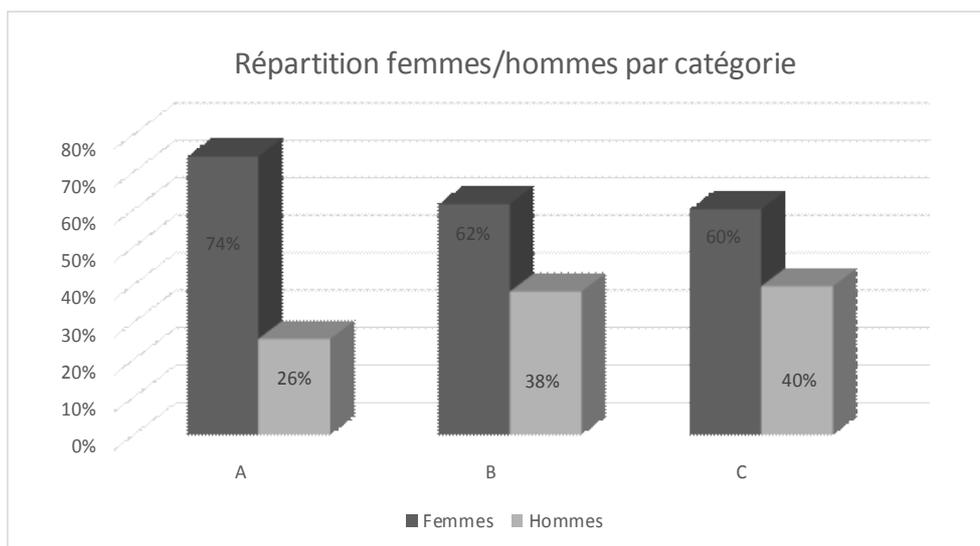
La répartition en Équivalent Temps Plein par rapport à l'année précédente reste également stable (59,01 % pour les femmes et 40,99% pour les hommes en 2019).

### **REPARTITION DE L'EFFECTIF PERMANENT ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES PAR CATEGORIE**

CATEGORIES	FEMMES	HOMMES
A	74%	26%
B	62%	38%
C	60%	40%
TOUTES CATEGORIES CONFONDUES	62%	38%

Données : décembre 2020

La structuration des effectifs par catégorie et par sexe reste relativement stable en catégorie C (59% de femmes / 41% d'hommes en 2019), mais elle a évolué dans les autres catégories : 58% de femmes / 42% d'hommes en 2019 pour la catégorie B et 72% de femmes / 28% d'hommes en 2018 pour la catégorie A.

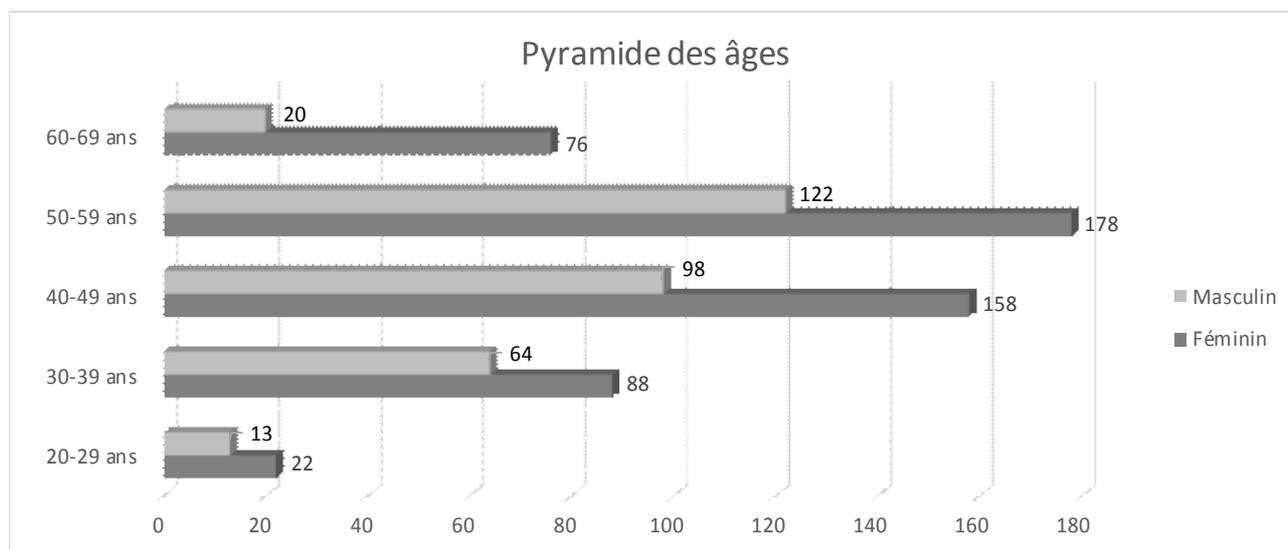


Au niveau de la Fonction Publique Territoriale dans son ensemble, la répartition est de 62% de femmes en catégorie A, 63% en catégorie B et 61% en catégorie C. (données de 2017)

### **PYRAMIDE DES AGES A LA VILLE DE BOURG EN BRESSE (effectif permanent)**

Tranche d'âge	18-19 ans	20-29 ans	30-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	60-69 ans	TOTAL
Femmes	0	4%	17%	30%	34%	15%	100%
Hommes	0	4%	20%	31%	38%	6%	100%

Données : décembre 2020



Données : décembre 2020

Pour précision, la répartition par tranche d'age est la suivante :

- 20-29 ans : 63% des agents sont des femmes
- 30-39 ans : 59% des agents sont des femmes

- 40-49 ans : 62% des agents sont des femmes
- 50-59 ans : 59% des agents sont des femmes
- 60-69 ans : 79% des agents sont des femmes

La moyenne d'âge des femmes est de **48,24 ans** (pour 45,3 ans dans la FPT en 2017)

La moyenne d'âge des hommes est de **47,03 ans** (pour 45 ans dans la FPT en 2017)

**Pour rappel, les chiffres de 2018 et 2019 :**

La moyenne d'âge des femmes était de **46,66 ans** en 2019 et **46,57 ans** en 2018

La moyenne d'âge des hommes était de **45,65 ans** en 2019 et **45,32 ans** en 2018

**REPARTITION DES AGENTS RECRUTES AU COURS DE L'ANNEE 2020 PAR SEXE**

CATEGORIES	FEMMES	HOMMES
A	83%	17%
B	80%	20%
C	54%	46%
TOUTES CATEGORIES CONFONDUES	61%	39%

*Données : année 2020*

Au cours de l'année 2020, la répartition des candidats reçus en jury est de 61% de femmes et de 39% d'hommes.

La collectivité est également liée dans ses recrutements à la répartition entre les femmes et les hommes dans certaines filières d'enseignement.

Exemple : si l'on recrute un agent pour un poste d'auxiliaire de puériculture, nous aurons en grande majorité, voire exclusivement, des candidates puisque ces études sont principalement suivies par un public féminin.

**REPARTITION DES AGENTS PARTIS EN FORMATION PAR SEXE**

FEMMES	HOMMES	TOTAL
52%	48%	100%

*Données : année 2020*

La moyenne d'âge des agents partis en formation est de 45,13 ans.

**REMUNERATION**

La rémunération d'un agent se compose en grande majorité de deux composantes : le traitement indiciaire et le Régime Indemnitaire (RI)

Le traitement indiciaire résulte de l'indice de rémunération multiplié par la valeur du point dans la fonction publique.

Ainsi, à grade et échelon équivalent, une femme et un homme bénéficie du même indice de rémunération, donc du même traitement indiciaire.

Le Régime Indemnitare (RI) applicable à la Ville de Bourg en Bresse depuis 2009 et le Régime Indemnitare relatif au Fonctions, aux Sujétions, à l'Expertise et à l'Expérience Professionnelle (RIFSEEP) applicable depuis 2018 pour certains cadres d'emplois ont été négociés collectivement avec les organisations syndicales. Le RI et le RIFSEEP sont construits selon le grade détenu par l'agent et son niveau hiérarchique dans l'organigramme de la collectivité.

Ainsi, un agent X et un agent Y titulaires du même grade et positionnés au même niveau dans l'organigramme bénéficient du même montant annuel.

Ce système est donc égalitaire entre les femmes et les hommes.

Par principe de construction, à grade, échelon et fonctions équivalents, une femme et un homme perçoivent au sein de la collectivité strictement la même rémunération.

Dans les faits, l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes qui peut subsister à la Ville de Bourg en Bresse s'explique en grande partie par le régime indemnitare ancien de la filière technique (donc essentiellement pour les hommes) qui, historiquement, était plus avantageux que les autres filières.

Il s'agit donc de situations passées, en cours de résorption.

### **EVOLUTION DE CARRIERE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES A LA VILLE DE BOURG EN BRESSE**

**=> Pourcentage d'avancement de grade et promotion interne prévus en 2021 selon l'effectif permanent**

<b>CATEGORIE</b>	<b>HOMMES</b>	<b>FEMMES</b>	<b>FEMMES/HOMMES CONFONDUS</b>	<b>Nombre total d'avancements et promotion</b>
<b>A</b>	0%	14%	10%	11
<b>B</b>	2%	5%	4%	5
<b>C</b>	7%	6%	6%	38
<b>TOUTES CATEGORIES CONFONDUES</b>	5%	7%	6%	54

14% des femmes de catégorie A bénéficieront d'un avancement de grade ou d'une promotion interne en 2021 (0% des hommes de catégorie A).

5% des femmes de catégorie B bénéficieront d'un avancement de grade ou d'une promotion interne en 2021 (2% pour les hommes de catégorie B).

6% des femmes de catégorie C vont bénéficier d'un avancement de grade ou d'une promotion interne au cours de l'année 2021 (7% pour les hommes)

En moyenne, 7% des femmes de la collectivité bénéficieront d'un avancement de grade ou d'une promotion interne et 5% des hommes.

## **C / Exemples de réalisation visant à améliorer l'égalité entre les femmes et les hommes**

### ***RECRUTEMENT***

Suite à un appel à candidature, les sélections se font aux vues des compétences du (de la) postulant(e) uniquement et toute personne rassemblant les compétences attendues sur le poste est reçue par un jury.

Néanmoins, selon le profil de poste proposé, la proportion femme/homme de candidat peut fortement varier et résulte des filières d'enseignement.

A compétences égales, le jury veille à un équilibre femme/homme dans les services, notamment sur les postes à responsabilité. Un soin tout particulier est apporté aux recrutements sur des postes techniques historiquement occupés par des hommes. Afin de faciliter ces recrutements, des vestiaires séparés pour les femmes et pour les hommes ont été aménagés lors de la construction du Centre Technique Municipal.

Dans la composition des jurys de recrutement, la Ville veille à la mixité.

Les emplois saisonniers pour la période estivale dont les postes ne requièrent pas de technicité particulière sont essentiellement attribués à des étudiants en respectant une stricte parité entre les filles et les garçons.

### ***FICHES DE POSTE***

Les fiches de poste en vigueur à la Ville sont toutes rédigées en utilisant des verbes d'action ce qui permet de garder une neutralité dans la rédaction de ces fiches de poste.

### ***ARTICULATION ENTRE LA VIE PROFESSIONNELLE ET LA VIE FAMILIALE***

Depuis 2013, une procédure concernant l'allaitement des femmes revenant de congé maternité est en place. Un courrier est systématiquement envoyé aux agents féminins pendant le congé maternité afin qu'elles puissent indiquer si elles vont allaiter leur enfant.

Si la réponse est positive, des indications sont fournies à la future maman pour qu'elle puisse, à sa reprise d'activité, tirer son lait dans des conditions de tranquillité et d'intimité.

En effet, une salle d'allaitement située à l'Hôtel de Ville a été mise en place afin de permettre aux jeunes mamans de pouvoir tirer leur lait sur leur lieu de travail et ainsi faciliter leur reprise d'activité après leur congé maternité. Cette salle dispose des éléments nécessaires pour leur permettre de tirer leur lait et se situe dans un endroit avec un faible passage pour leur garantir tranquillité et intimité.

Dans les services extérieurs, il a été demandé de permettre aux jeunes mamans d'accéder à une pièce au calme pour disposer de ces mêmes conditions.

Les demandes de temps partiel sur autorisation (en majorité lorsqu'un enfant a plus de trois ans) sont systématiquement accordées que ce soit pour une femme ou pour un homme dans la mesure où ce temps partiel ne désorganise pas le service public.

Exemple : en 2020, 100% des demandes de temps partiel ont été accordées que ce soit pour une femme ou pour un homme.

Il existe un règlement du temps de travail à la Ville reprenant diverses absences exceptionnelles autorisées.

Les jours d'absence autorisés par ce règlement sont octroyés de la même manière pour les femmes et les hommes concernant les événements familiaux (mariage, décès, garde d'enfants malades, ...), ou les autres types d'absence (hospitalisation d'un proche, absences syndicales, visites auprès d'un médecin spécialiste, ...). Certains services travaillent selon un système d'horaires variables qui s'appliquent de la même façon

entre les femmes et les hommes relevant de ces services.

## **FORMATION**

Les demandes de formation sont étudiées par la collectivité compte tenu des besoins du service et/ou de l'agent.

Il n'y a donc pas de distinction entre les femmes et les hommes sur les choix de formation.

## **PREVENTION**

Une démarche globale de prévention existe au niveau de la Ville de Bourg en Bresse.

Cette démarche a pour but de mettre en place des solutions afin que les agents, femmes comme hommes, puissent travailler en toute sécurité et dans des conditions de travail les plus optimales.

Dans cette optique, de nombreux efforts sont consentis afin de pouvoir adapter le travail à l'agent.

Pour exemple, des achats de matériels ont été réalisés à destination des agents d'entretien des locaux, notamment dans les écoles et les gymnases, postes tenus essentiellement par un public féminin, afin de rendre moins physiques certaines tâches et prévenir les troubles musculo-squelettiques. (achat de mini mono-brosses plus facilement manipulables, achat d'aspirateurs pour éviter de déplacer un aspirateur sur plusieurs étages, achat de matériels auto-portés dans les gymnases, ...)

Un ergonomiste peut également être sollicité afin d'adapter au mieux un poste de travail compte tenu de la morphologie de chaque agent, que ce soit une femme ou un homme.

## **II / Politiques menées sur le territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes**

Depuis de nombreuses années, la Ville met en œuvre des politiques publiques en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Il s'agit d'une préoccupation qui irrigue de manière transversale l'ensemble de l'action de la collectivité. Néanmoins, cet objectif est peu mis en avant et insuffisamment valorisé en tant que tel.

Sans avoir la prétention d'être exhaustif, ce rapport est l'occasion de mettre en exergue quelques actions de la collectivité. Une démarche méthodologique est engagée afin d'identifier plus précisément à l'avenir cette préoccupation et se questionner systématiquement sur l'impact des politiques publiques sur les femmes et sur les hommes.

### **1) Un accompagnement social des besoins spécifiques observés pour les femmes**

A travers son centre communal d'action sociale mais aussi l'ensemble de ses services aux habitants, la Ville met en place un accompagnement dédié aux problématiques identifiées de la population féminine.

En effet, des besoins spécifiques ont été observés : difficultés d'accès aux droits et aux soins (précarité sociale), barrières culturelles, priorité aux soins des enfants et du conjoint mais pas d'elles-mêmes... Des actions ont ainsi été engagées notamment **autour des enjeux d'accès à la santé** :

- Accompagnement individuel : la médiation santé avec priorité à l'accompagnement des femmes dans leur parcours (droits, soins, dépistages, prévention...) a permis, en 2020, de suivre et d'**accompagner 107 femmes sur 160 personnes**

- Action collective : action conjointe avec le CRCDC (Centre Régional de Coordination des Dépistages du Cancer), durant l'été 2020 à BOUVENT, notamment pour encourager au dépistage des cancers féminins.

Par ailleurs, la Ville et la CA3B ont impulsé et soutenu depuis 2018 l'émergence d'un centre de santé

mutualiste polyvalent, dont le **projet de santé s'articule autour de la santé de la femme et de l'enfant.**

La Ville veille également à apporter son soutien envers des associations qui interviennent auprès de la population féminine et avec lesquelles la Ville est régulièrement en partenariat. Aussi des subventions ont été accordées en 2020 au CIDFF à hauteur de 3 500 € et à ATELEC de 11 000 €.

Enfin, la Ville est également soucieuse des problématiques que peuvent rencontrer **les femmes dans leur parcours d'accès à l'emploi.**

C'est dans ce cadre que de manière systématique, la politique d'accueil dans les établissements petite enfance veille à donner la priorité aux demandes de familles monoparentales et aux femmes qui recherchent un emploi.

Plus particulièrement, **des places A Vocation d'Insertion Professionnelle (AVIP) sont identifiées.** Il s'agit d'un dispositif contractuel entre Pôle emploi, la CAF et les parents isolés (en grande majorité des mères) permettant de dédier des places à ces publics fragilisés en recherche d'emploi.

## **2) Un accueil vigilant sur l'approche de l'égalité femmes/hommes et une sensibilisation dès le plus jeune âge**

Au sein des espaces petite enfance de la Ville, **une vigilance est apportée en matière de communication, d'information et de relations avec les parents.** Cela passe par l'emploi systématique du terme « parents » et non de « mères ou mamans » pour ne pas exclure les papas qui viennent aussi dans les espaces petite enfance.

Du côté des enfants, les garçons et les filles mélangent leurs jouets avec le souci d'une approche pédagogique des agents du service qui ne soit pas genré ou stéréotypé.

Par ailleurs et dans la continuité de la petite enfance, la Ville est également attentive quant aux actions qui peuvent être menées auprès des scolaires.

Ainsi, les classes des écoles de la Ville, lors de leurs visites au sein des médiathèques, ont la possibilité de bénéficier d'**accueils sur la thématique « Vivre ensemble » où la question de l'égalité filles-garçons** peut être abordée par le biais de lecture d'albums sur le sujet qui sont suivies d'échanges avec les enfants et leur enseignant. En 2020, 3 accueils de classe sur cette thématique ont eu lieu, touchant **76 enfants.**

## **3) Une politique sportive facilitant l'accès aux femmes**

A travers ses différentes interventions dans le domaine du sport, la Ville est vigilante à **encourager la pratique sportive des femmes** qui constitue un axe prioritaire de l'action publique dans ce domaine.

Plusieurs exemples permettent d'illustrer cette ambition :

- Liaison écoles-clubs (LEC) et Pass'sport fille :

Dispositifs partenariaux entre la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) et la Ville, mis en place afin de faciliter l'accès aux clubs des jeunes des classes de CE2, CM1, CM2 des écoles politique de la Ville pour la LEC et permettre la poursuite de la pratique du sport en club des jeunes filles à l'adolescence (année de 6<sup>ème</sup>, de 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup>) par le Pass'sport fille avec une prise en charge partielle du coût des licences :

- Prise en charge à hauteur de 75 % du coût des licences pour la LEC et l'année de 6<sup>ème</sup> pour le Pass'sport fille puis 50 % l'année de 5<sup>ème</sup> et 25 % l'année de 4<sup>ème</sup> par le CCAS de la Ville
- LEC : 166 enfants concernés en 2020 **dont 82 filles** (soit 49,5% de l'effectif) sont impliquées dans le dispositif cette année, parité des effectifs du fait d'un accompagnement attentif.
- 1 poste dédié à la Ville financé à hauteur de 75% par la Ville et 25% par la DDCS (administration du dispositif, mais également accompagnement des publics surtout féminin)

- Pass'sport : **20 jeunes filles** concernées en 2020
  - 55% des filles ayant bénéficié de la LEC en CM2 ont reconduit leur licence en club en 6<sup>ème</sup>.
  - **36% des filles** ayant bénéficié du Pass'sport fille en 6<sup>ème</sup> ont reconduit leur licence en club en 5<sup>ème</sup>
  - **66% des filles** ayant bénéficié du Pass'sport fille en 5<sup>ème</sup> ont reconduit leur licence en club en 4<sup>ème</sup>

- Accompagnement financier et logistique :

Un accompagnement financier et logistique est mis en œuvre par la ville afin d'encourager plus particulièrement : la création d'équipes filles - la mise en place de journée porte ouverte / séance découverte - les processus de fidélisation – la formation des dirigeants et accompagnateurs – le soutien scolaire – des manifestations exceptionnelles.

Une enveloppe de subventions spécifiques pour les projets et pour valoriser la pratique féminine : FBBP 2 000 €, Bourg Sud 500 € et 3 600€ pour l'école de cyclisme Bourg

**4) La lutte contre les violences intrafamiliales et une attention particulière autour des violences faites aux femmes**

La stratégie locale de sécurité et de prévention de la délinquance 2016-2020 a défini comme objectif opérationnel « les violences intrafamiliales ». Cet objectif se décline en plan d'actions :

- 1) Complémentarité et cohérence du réseau d'acteurs
- 2) Femmes victimes de violences conjugales et enfants témoins
- 3) Suivi des mineurs auteurs de violences sexuelles intrafamiliales
- 4) Suivi des majeurs auteurs
- 5) Violences faites aux personnes âgées

La Ville à travers la coordination du CISPD met en œuvre cette stratégie et intervient de manière opérationnelle sur ces situations familiales.

En 2020, la Ville a accordé une attention particulière à la question des violences faites aux femmes.

Dans ce cadre, elle a notamment apporté **son soutien à l'association du Zonta Club de Bourg-en-Bresse** et s'est inscrite **dans l'action « Orangez le monde » lancée par l'ONU** par l'affichage sur la façade de l'Hôtel de Ville d'une banderole orange du 20 au 30 novembre 2020 ainsi que par la projection d'un gobo lumineux orange avec le "39 19", numéro que les femmes victimes de violences peuvent contacter.

**5) Une politique culturelle engagée pour l'égalité entre les femmes et les hommes**

A travers ses lieux d'exposition (H2M et Monastère Royal de Brou) comme sa programmation culturelle, la Ville s'engage pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Les artistes féminines sont mises en avant.

**H2M, espace d'art contemporain :**

Depuis 2010, la Ville a organisé 22 expositions temporaires qui ont réuni plus de 250 artistes au total dont **40% d'artistes féminines** (contre 23 % au niveau national \_ chiffres de 2015).

Sur ces 22 expositions, **6 monographies ont été présentées dont 3 dédiées à 3 artistes femmes** (Vidya Gastaldon, Véronique Ellena et Sylvie Auvray).

Sur les 4 résidences d'artistes organisées à H2M en 2011, 2012, 2016 et 2018, trois étaient assurées par une artiste femme ( Véronique Ellena, Morgane Fourey et Morgane Denzler).

**Le commissariat de 13 expositions sur 22 a été assuré par une femme** (responsable du service ou commissaire invitée), soit **60% de la programmation**.

**Monastère Royal de Brou – Marguerite la femme bâtisseuse et politique**

Le principal monument historique de la Ville est géré avec un accent féminin, souligné par une équipe équilibrée (13 femmes et 14 hommes) et un comité de direction paritaire (2 femmes : responsables du service des patrimoines et responsable du service des publics, et 2 hommes, administrateur et responsable communication et mécénat).

Avec la création d'espaces supplémentaires en 2018, la scénographie du nouveau parcours de visite du Monastère royal de Brou illustre la femme bâtisseuse et la femme politique qu'était Marguerite d'Autriche. Ces espaces mettent en avant, d'une part, sa décision de bâtir aux portes de Bourg-en-Bresse ce monument pour abriter trois somptueux tombeaux, et d'autre part, la dimension politique de celle qui fut régente des Pays-Bas pour le compte de son père l'Empereur Maximilien de Habsbourg puis de son neveu l'Empereur Charles Quint.

La dimension artistique du musée met en exergue la richesse artistique importée par Marguerite, mécène et amoureuse des arts.

#### Actions menées par le Monastère royal de Brou en 2020 :

- Du 8 novembre 2019 au 8 mars 2020 : exposition « *Le marbre et le sang* ». Regard de Katincka Bock sur les collections de l'IAC » (partenariat avec l'IAC et H2M)
- Expo "œuvres déconfinées, poèmes en liberté !" (juillet-septembre 2020) : **parité pour les poètes et un équilibre pour les artistes hommes et femmes.**
- Achat du portrait de la **galeriste Berthe Weill peint par l'artiste Emilie Charmy**
- Participation de Magali Briat-Philippe (responsable du service des patrimoines) au groupe de travail Diversité-Egalité des musées de France
- Obtention en 2020 par le Centre des Monuments Nationaux du **label égalité homme femme** par la mise en avant de l'action globale du Monastère royal de Brou (notamment l'expo "Voilée.e.s / dévoilée.e.s" en 2019)

Dans l'année 2021, le Monastère accueillera l'**exposition sur les femmes artistes de la modernité** : « *Valadon et ses contemporaines. Peintres et sculptrices, 1880-1940* », avec de nombreuses manifestations, animations et conférences.

#### En ce qui concerne les actions culturelles de la Ville :

A la folie... pas du tout : depuis 2011, **82** concerts ont été organisés dont **40% d'artistes féminines à l'affiche** (musicienne ou chanteuse).

En 2020, **plusieurs artistes féminines ont été programmées** : Florence Bolton pour l'ensemble La Rêveuse, Céline Rivaud et le trio Scoops...)

En 2021, 7 concerts sont programmés, dont 5 avec une femme pour artiste principal.

Les Jeudis du Kiosque, concerts estivaux de plein air (une dizaine / été):

En 2020, 9 concerts au lieu de 10 ont réuni 46 artistes dont **9 femmes soit 19,5 %**

En 2021 : 10 concerts prévus avec 52 artistes dont **8 femmes soit 15%**.

Enfin, les médiathèques du Réseau de lecture publique ont accueilli **4 auteurs en 2020 dont 2 étaient des femmes** :

- Julie Aminthe
- Gaëlle Nohant

Sur 17 ateliers qui ont eu lieu dans les médiathèques, **11 ont été menés par une femme (soit 64%)**.

**Deux rencontres métier ont mis en avant des femmes** : Audrey Radondy, journaliste à Radio B, et Malaurie Auliac, restauratrice d'arts graphiques et de livres.

Un atelier littéraire a été consacré aux **auteurs féminins** de romans policiers.

## 6) Une communication mettant en avant des parcours de femmes et se mobilisant sur des événements dédiés

En 2020, dans le magazine C'est à Bourg, **16 portraits et interviews de femmes** sur 21 au total ont été réalisés.

Chaque année la Ville s'engage pour **octobre rose**. Durant tout le mois d'octobre, la Ville dispose une banderole sur le fronton de l'hôtel de ville. La façade est également illuminée d'un ruban rose. L'accueil de la mairie est habillé avec la signalétique de l'événement et les flyers donnés par l'Office Départemental de Lutte contre le Cancer sont distribués.

Depuis 2012, chaque **8 mars, journée des droits des femmes** est l'occasion d'une soirée spécifique. Elle est organisée autour d'un thème et d'un lieu différents choisis par les élues du Conseil municipal où 450 femmes sont invitées (élues, conseillères citoyennes, présidentes d'associations, agents de la ville, bénévoles d'associations, femmes s'impliquant dans la vie de la commune...).

Durant cette soirée, la Ville propose un spectacle et un buffet qui est l'occasion d'un échange entre la centaine de participantes. **En 2020**, le thème était "R'évolution" avec au programme une animation et une exposition sur le droit des femmes par le CDIFF suivies du spectacle sous forme de quiz humoristique et scientifique : "Qui porte la culotte ?" de la Dieselle Compagnie et Altec. 522 femmes bourgiennes ont été invitées et 159 ont assisté à cette soirée.